



communauté
de l'auxerrois

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Navettes
centre-ville électrique

électrique

que

multimodal

Bu

électrique





SOMMAIRE

I.	LE TERRITOIRE	P. 3
II.	DES SERVICES RESSOURCES À L'APPUI DU PROJET TERRITORIAL	P. 13
	<ul style="list-style-type: none">• Ressources humaines• Commande publique, Affaires générales• Finances• Communication, e-services	
III.	UN TERRITOIRE ATTRACTIF	P. 39
	<ul style="list-style-type: none">• Développement économique• Aménagement numérique• Tourisme	
IV.	POLITIQUE DE LA VILLE, RENOUVELLEMENT URBAIN, COHÉSION SOCIALE	P. 47
	<ul style="list-style-type: none">• Politique de ville• Habitat	
V.	LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	P. 57
	<ul style="list-style-type: none">• Les déchets• L'eau et l'assainissement non collectif• Le plan climat• Les actions environnementales• La mobilité	
VI.	SERVICES AUX PUBLICS	P. 67
	<ul style="list-style-type: none">• Le stade nautique	



communauté
de l'auxerrois

Les dates clés de la création de l'Agglomération

17 mars 1973

Création d'un syndicat à vocation multiple (SIVOM) 20 communes.

23 décembre 1993

Création d'une communauté de communes (21 communes).

16 mai 2005

Modification des statuts, l'EPCI devient Communauté de l'Auxerrois.

1^{er} janvier 2011

La communauté de communes se transforme en communauté d'agglomération.

1^{er} janvier 2013

Intégration de Champs-sur-Yonne.

1^{er} janvier 2017

La Communauté de l'Auxerrois fusionne avec la Communauté de communes du Pays du Coulangeois (29 communes).

Quelques chiffres (2011-2016)

Croissance de la population : - 0,20 %

Evolution de la taille des ménages

* Ménage 1 personne : 12 444 (+8%)

* Couple sans enfant : 17 875 (-3%)

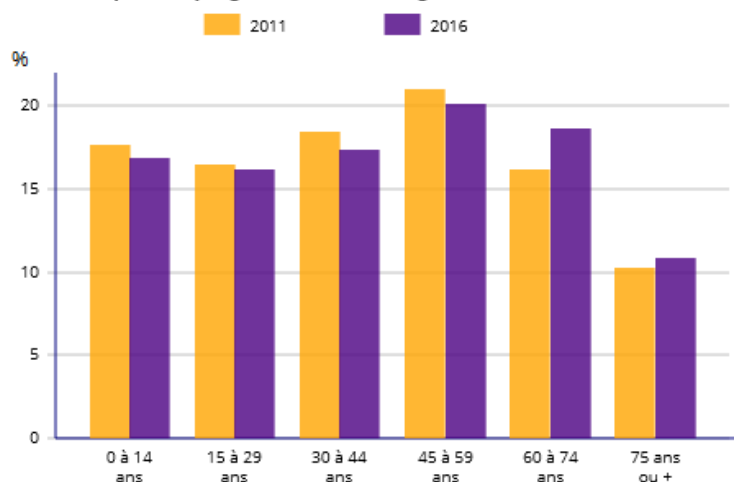
* Couple avec enfant(s) : 26 212 (-5,42%)

* Famille monoparentale : 7 488 (+5,43%)

Revenu médian des ménages : 20 860 € (2017)



POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS C'EST



Les dates clés de 2019

Janvier

- Mutualisation des services entre Ville centre et Agglomération
- Transfert à la CA de la gestion du stade nautique auxerrois et des Zones d'Activité Economique

Juin

- Rénovation du contrat de ville avec prolongation de ce dernier jusqu'en 2022

Novembre

- Marché d'achat des 5 premiers bus fonctionnant à l'hydrogène

Mai

- Inauguration de la maison des mobilités

Octobre

- Protection du captage de la Plaine du Saulce par géofiltration



LES COMPÉTENCES

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, des compétences d'intérêt communautaire obligatoires, optionnelles et facultatives, dont la liste figure dans les statuts qui la régissent.

DES COMPÉTENCES DITES « OBLIGATOIRES »

Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Plan local d'urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- Organisation de la mobilité.

Equilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat.
- Politique du logement d'intérêt communautaire.
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

- Action, par opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Politique de la ville

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville.
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Eau

DES COMPÉTENCES DITES « OPTIONNELLES »

- Voirie – parcs de stationnement.
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- Protection / mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.
- Lutte contre la pollution de l'air.
- Lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

DES COMPÉTENCES « FACULTATIVES »

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

- Actions tendant à favoriser l'amélioration des technologies de l'information et de la communication.
- Actions de création et d'exploitation de services de technologies de l'information et de la communication.

Mobilités

- Mobilier urbain afférent aux mobilités.
- Etudes et participation aux projets ferroviaires ayant un impact sur le territoire auxerrois.

Tourisme

- Sentiers pédestres conformément au schéma de randonnées pédestres (signalétiques et balisage hors entretien).

Environnement – Energie

- Elaboration et mise en œuvre de démarche de développement durable, et actions innovantes dans des perspectives de transition écologique, à l'échelle du territoire de la Communauté (PCAET).
- Animation et gestion d'espaces naturels, comme le portage de l'animation des sites Natura 2000.

- Aménagement et gestion d'un pôle environnemental communautaire.
- Soutien en faveur des énergies renouvelables (implantation et gestion de parcs éoliens en concertation avec les communes membres).

Enseignement supérieur

- Soutien au développement de l'enseignement supérieur.
- Actions de financement ou de cofinancement de construction et d'équipement d'établissements supérieurs représentant un intérêt pour le développement du territoire.
- Aide aux projets ayant trait à la vie universitaire et présentant un intérêt pour le développement du territoire.

Réserves foncières

Animation et promotion dans les domaines culturels et sportifs

- Actions ou manifestations qui participent, de par leur caractère exceptionnel ou par leur fréquentation, à la promotion et/ou à la valorisation du territoire de l'Auxerrois.
- Opérations culturelles (charte culturelle de la Communauté).
- Opérations sportives (charte sportive de la Communauté).

Fourrière animale

Services aux communes

PERSPECTIVES 2020

Au 1^{er} janvier 2020, au titre des compétences obligatoires et conformément à la loi NOTRe, les compétences d'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines seront transférées à la Communauté de l'Auxerrois (compétences obligatoires).

La compétence (facultative) concernant la création, l'aménagement, l'entretien, et la gestion des installations portuaires sur les voies d'eau traversant la Communauté de l'Auxerrois est aussi transférée à cette échéance.



LES INSTANCES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Son rôle :

Le Conseil communautaire décide des actions et des projets à engager pour le territoire dans le cadre des compétences de l'Agglomération qui rassemble 29 communes.

Sa composition :

Présidé par Guy Férez, le conseil communautaire est composé de 64 conseillers titulaires et 23 suppléants, comme défini par la règle du droit commun, qui attribue 31 conseillers communautaires à Auxerre, 3 conseillers pour Monéteau, 2 conseillers pour Appoigny, Chevannes et Saint-Georges-sur-Baulche et enfin 1 conseiller pour chacune des 24 autres communes.

Les conseillers expriment leurs décisions par vote. A ce titre, le conseil communautaire s'est réuni 6 fois en 2019 et a pris 218 délibérations.

L'exécutif communautaire regroupe le président et les onze vice-présidents, chacun chargé d'une délégation spécifique dont il fixe les orientations stratégiques.

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Son rôle :

Il se réunit avant chaque conseil communautaire et se prononce sur les réflexions menées au sein des commissions.

Sa composition :

Il est composé de 32 élus.

En 2019, le bureau communautaire s'est réuni 6 fois.

LES COMMISSIONS PERMANENTES ET THÉMATIQUES

Leur rôle :

Ce sont six commissions d'instruction qui sont chargées d'examiner en amont les projets relevant de leur compétence avant qu'ils soient présentés au bureau communautaire et au conseil communautaire :

- Commission « Finances – Ressources internes ».
- Commission « Développement économique et Aménagement de l'espace ».
- Commission « Transport ».
- Commission « Logement - Habitat ».
- Commission « Cohésion-Sociale- Equipements et services publics ».
- Commission « Environnement et développement durable – Opérations d'aménagement ».



LES INSTANCES CONSULTATIVES

CONSEIL DES MAIRES

Cette instance non délibérative, permet des rencontres régulières avec les maires des communes membres. Les projets structurants du territoire y sont débattus, tels que la création des services communs avec la ville d'Auxerre, la création d'un service commun de protection des données à l'échelle du territoire de l'Agglomération, le transfert de la compétence assainissement, etc.

En 2019, le conseil des maires s'est réuni 2 fois.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – CCSPL

Son rôle est de suivre les services publics délégués par la communauté à des tiers.

Elle se compose d'élus de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales nommés par le conseil communautaire.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – CLECT

Elle évalue le montant des charges nettes transférées à l'Agglomération pour servir de base pour le calcul des attributions de compensation lors de transfert de compétences. Elle a aussi pour mission d'évaluer les coûts liés à la mutualisation entre la Communauté de l'auxerrois et les communes membres.

Elle est composée de 29 membres représentant chacune des communes du territoire.

Elle s'est réunie 2 fois en 2019 pour le transfert du stade nautique et la création de services communs entre l'Agglomération et la ville d'Auxerre au 1^{er} janvier 2019.



LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL – PETR – DU « GRAND AUXERROIS »

Structure de coopération intercommunale qui est un levier de cohésion territoriale et participe à élaborer et à renforcer les stratégies de développement, d'organisation et d'attractivité des territoires en matière de développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. Il intervient sur tout projet d'intérêt supra communautaire telles que la réalisation d'études, la coordination et la réalisation d'actions, l'accompagnement technique et financier des projets. Il est doté d'un projet de territoire pour les années 2015 à 2020. Il élabore le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Auxerrois. Il constitue le cadre de contractualisation intra-européenne, infranationale, infrarégionale et infra-départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires. Composé de 5 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, Communauté de communes de l'Aillantais, Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs, Communauté de communes de l'agglomération Migennoise et Communauté de communes Serein et Armance

Chaque EPCI désigne les délégués titulaires et suppléants qui siègeront au comité syndical parmi les élus communautaires.

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BRANCHES

Créé en 2006, il a pour mission de mettre en valeur l'outil stratégique et opérationnel qu'est l'aéroport d'Auxerre-Branches.

Composé de la région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de l'Yonne et de la Communauté de l'Auxerrois

Son comité syndical est composé de 9 membres dont 3 représentants de la Communauté de l'Auxerrois.

La communauté a versé en 2019 une cotisation de fonctionnement de 148 000€ et 77 000€ en investissement.

SYNDICAT YONNE MÉDIAN

Suite au transfert de la compétence en matière de « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, le syndicat créé en 2019 a pour mission d'organiser la démarche de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations : aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin versant ; entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès ; la défense contre les inondations et contre la mer ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Composé de 7 EPCI : Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, Communauté de communes de l'Aillantais, Communauté de communes de l'agglomération Migennoise, Communauté de communes du Jovinien, Communauté de communes Armance et Serein, Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs, Communauté de communes Puisaye-Forterre

Chaque EPCI désigne les délégués titulaires et suppléants qui siègeront au comité parmi les élus communautaires.

La Communauté est représentée par 5 représentants titulaires et 3 représentants suppléants.



SYNDICAT DU BASSIN DU SEREIN

Il assure les missions de coordination, d'animation, d'études et de travaux pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, et la prévention des inondations sur le bassin versant du Serein, en lieu et place de ses membres.

La Communauté de l'Auxerrois compétente en matière de « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » depuis le 1^{er} janvier 2018 et en a confié la gestion, pour les seules communes de Montigny-la-Resle et de Bleigny-le-Carreau au syndicat mixte du bassin du serein.

Composé de 115 communes présentes sur le bassin versant et réparties sur les départements de la Côte d'Or (37 communes) et de l'Yonne (78 communes) pour une population d'environ 31 500 habitants.

La communauté a versé une cotisation en 2019 de 4 272 €.

OFFICE DE TOURISME

Compétente depuis 2016 pour la promotion et le développement du tourisme, la Communauté de l'Auxerrois a créé un office de tourisme communautaire sous la forme d'un établissement public industriel et commercial. Le comité de direction est composé de 21 membres dont 13 conseillers communautaires et 8 représentants des socio-professionnels.

La Communauté a versé une subvention en 2019 de 250 000 €.

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DU CENTRE DE L'YONNE

Le service de fourrière animal est géré par ce syndicat. La Communauté est représentée par 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants.

La communauté a versé une cotisation en 2019 de 68 187€.

SYNDICAT MIXTE D'ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET ENVIRONNEMENTAL DU CANAL DU NIVERNAIS

Compétent pour toute action concourant au développement économique et touristique du canal du Nivernais.

Le périmètre d'action du syndicat sur le territoire communautaire s'exerce sur les communes riveraines du canal à savoir : Auxerre, Augy, Champs-sur-Yonne, Saint-Bris-le-Vineux, Escolives-Sainte-Camille, Irancy, Vincelles et Vincelottes.

La communauté est représentée par 2 élus. Elle a versé une cotisation de 30 165,80 €.

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE POUR LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS CENTRE YONNE

Son rôle consiste à mettre en œuvre des actions visant à réduire et mieux gérer les déchets produits par les ménages et les acteurs économiques

Composé de 8 EPCI : Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, Communauté de communes de l'Aillantais, Communauté de communes de l'agglomération Migenoise, Communauté de communes du Jovinien, Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs, Communauté de communes Serein et Armance, Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe, Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne. La Communauté est représentée par 7 élus.

L'adhésion 2019 est de 40 912,20 €.

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT

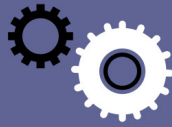
Bailleur social qui est rattaché à la Communauté de l'Auxerrois depuis le 1^{er} janvier 2017. La Communauté est représentée par 6 élus.

DOMANYS

Bailleur social où la Communauté est représentée par 2 élus.

PROJET DE TERRITOIRE 2015/2020

COORDINATION



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Impulser et animer les initiatives.
- Créer les conditions favorables à l'accueil et au développement des entreprises.

CONNEXION



TRÈS HAUT DÉBIT

- Relier le territoire au monde.
- Relever le défi de l'attractivité.

PRÉSERVATION



RESSOURCE EN EAU

- Prendre en compte l'existant pour concilier qualité de l'eau à la source et activité agricole.

VALORISATION



DÉCHETS

- Valoriser le tri et le recyclage.
- Prévenir contre le gaspillage.

DÉVELOPPEMENT DURABLE



MOBILITÉ

- Exploiter durablement le réseau.
- Gérer de façon cohérente les transports collectifs.
- Conjuguer les modes de déplacement.



POLITIQUE DE LA VILLE

- Valoriser "l'être ensemble".
- Investir dans les quartiers défavorisés.
- Transmettre les savoirs, la culture.

ÉCONOMIE



HABITAT

- Impulser la production d'un habitat de qualité et innovant en accompagnement du dynamisme économique du territoire.
- Accueillir dignement les populations.
- Favoriser la mixité sociale.

DÉCOUVERTE



TOURISME

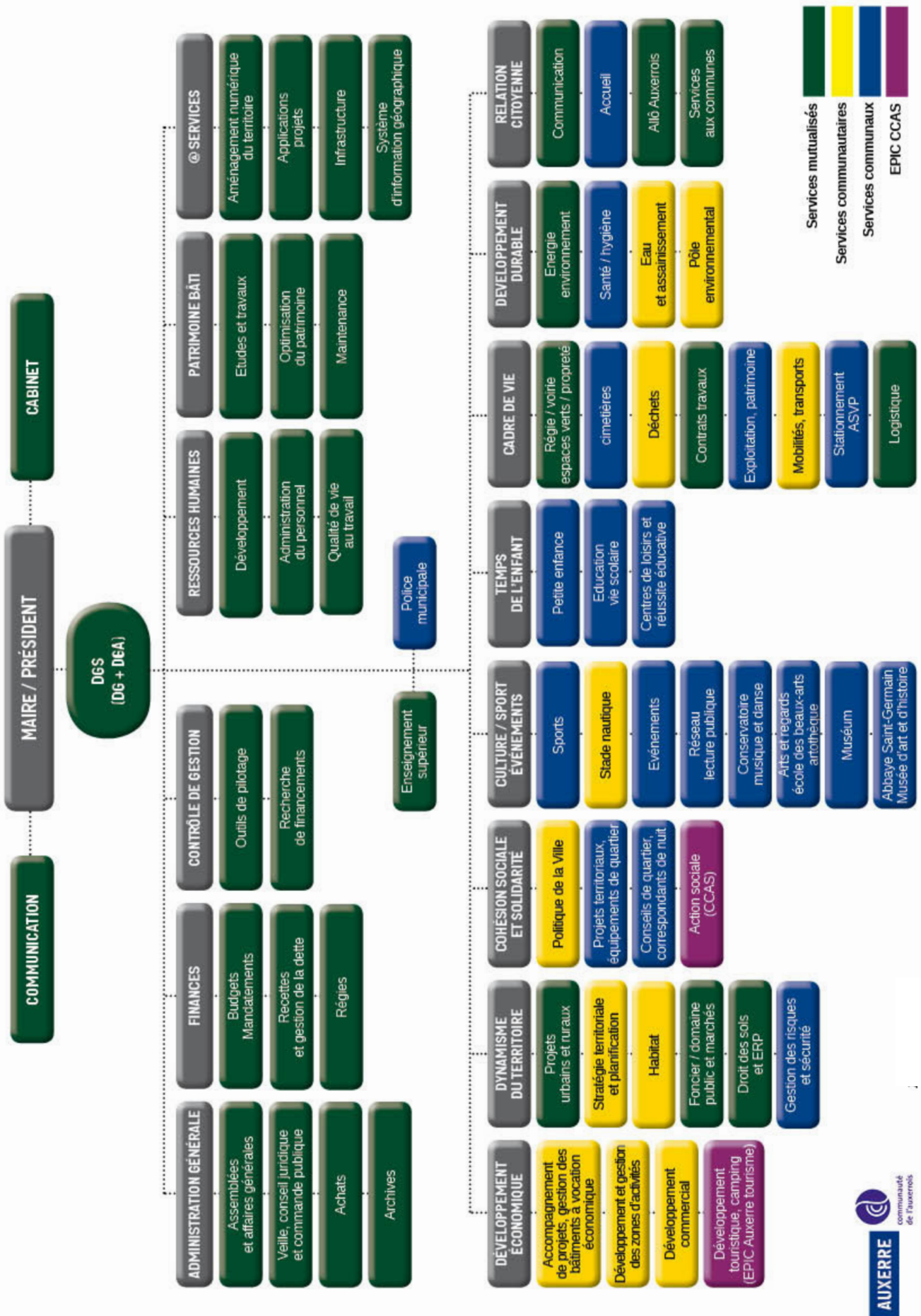
- Amplifier les besoins, les ressources et les événements.
- Valoriser la rivière et le port fluvial, l'œnotourisme, et le patrimoine naturel et architectural.



communauté de l'auxerrois

**DES SERVICES
RESSOURCES
à l'appui du
projet territorial**

UNE ORGANISATION MUTUALISÉE



MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE AGGLOMÉRATION ET VILLE-CENTRE

Avec la ville d'Auxerre, ville-centre de l'agglomération de l'Auxerrois, les élus ont souhaité une mutualisation intégrée par la création de services communs concernant :

- Les services supports tels que la direction générale des services, le cabinet, la communication, l'administration générale, les finances, le contrôle de gestion, les ressources humaines,
- Les services opérationnels tels que le patrimoine bâti, les e-services, l'urbanisme et dynamisme des territoires, le cadre de vie, l'énergie et l'environnement.

Cette mutualisation renforce l'expertise et la performance des services publics, donne une nouvelle identité à l'intercommunalité, et crée de plateformes dédiées aux habitants avec « Allo Auxerrois » ou aux communes avec le service aux communes.

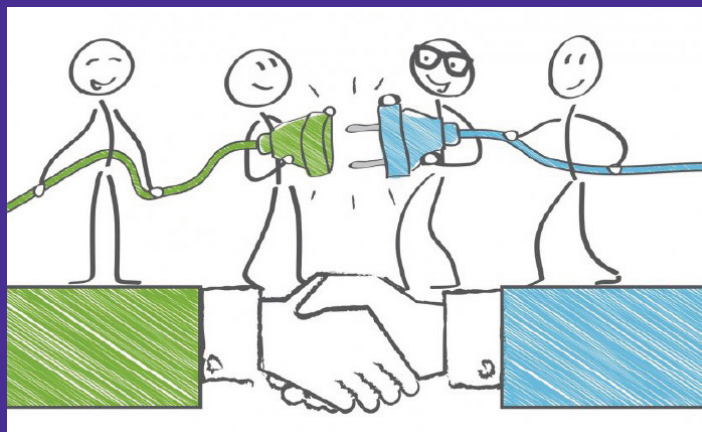
Elle a été adoptée par délibération du 20 décembre 2018 créant les services communs à partir du 1^{er} janvier 2019. Les effets de la mise en commun de ces services ont été réglés par une convention, comportant une fiche d'impact, un organigramme et un tableau de répartition des coûts réels.

La mutualisation est suivie en comité de pilotage, par les instances paritaires et en commission locale des charges transférées (commission mutualisation), qui

a pour rôle d'évaluer chaque année les transferts de charges liées à la mutualisation.

MÉTHODOLOGIE

Ainsi à partir de 2019, la Communauté de l'Auxerrois porte les frais de personnel induits par la création de ces services communs. En contrepartie, elle réduit l'attribution de compensation versée à la ville d'Auxerre.



Pour 2019, le montant des charges de personnel liées aux services communs a fait l'objet d'une projection sur la base des paies de septembre 2019.

Pour les années suivantes, la communauté d'agglomération et la ville d'Auxerre se partageront la croissance des

charges de personnel en fonction de cette année de référence qu'est l'année 2019 sur la base de clé de répartition représentative de l'activité des services communs concernés.

PERSPECTIVES 2020

A compter de 2020, d'autres charges de fonctionnement liées à la mutualisation seront prises en compte. Elles concernent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communs, des dépenses de gestion et des charges de structures liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté.

EN CHIFFRES

Charges de personnel mutualisées 2019 :

11 795 399,45 €*

** montant pris en compte dans l'AC 2019 (11 776 441,27 €) plus ajustement sur l'AC 2020*

Agents mutualisés : 329,5

Services communs : 28

RESSOURCES HUMAINES

Les missions de la direction

- Mise à disposition des services de la Ville et de la CA des ressources humaines performantes pour remplir efficacement leurs missions dans un souci de climat social harmonieux.
- Pilotage et gestion des effectifs, des emplois, des recrutements, de la carrière et de la paie des agents, de la mobilité interne, des besoins individuels et collectifs en matière de formation.
- Conseils en matière d'organisation et de management.
- Prévention des risques professionnels, dialogue social.

DRH

76 rue Paris
rh.direction@auxerre.com

FAITS MARQUANTS

L'année 2019 a été marquée par la mutualisation des services entre la Ville et l'Agglomération au 1^{er} janvier.

Elle a nécessité un très gros travail en interne sur les outils, notamment informatiques, un changement de logiciel a été opéré permettant ainsi de disposer d'un outil de gestion des ressources humaines commun et performant entre la ville d'Auxerre et la communauté. Le suivi et l'analyse des données relatives aux ressources humaines ont été fortement développés.

Par ailleurs, le processus d'harmonisation et de mise en commun des politiques sociales et des procédures et règles de fonctionnement a été poursuivi tout au long de l'année.

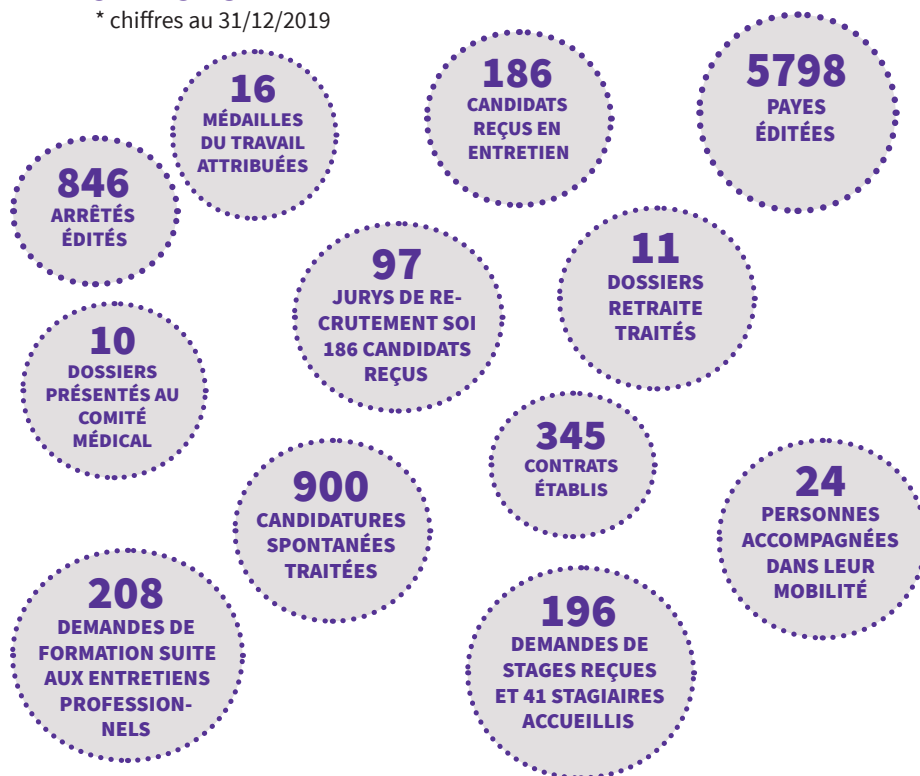
Des élections professionnelles ont été préparées et organisées en décembre 2019 afin de mettre en place des instances de dialogue social internes et communes aux deux institutions de l'intercommunalité et de la ville centre.

LES OUTILS

- Le plan de recrutement qui permet le suivi détaillé des mouvements du personnel (mobilité, recrutement, modification des temps de travail...).
- Les tableaux de suivi des effectifs réglementaires et occupés.
- Le bilan social.

INDICATEURS*

* chiffres au 31/12/2019



PERSPECTIVES 2020

- Dématérialisation des congés.
- Préparation des dispositions de la loi de transformation publique.
- Suivi de la mutualisation.



Journée des nouveaux recrutés

Évolution des charges du personnel

	2017	2018	2019
Charges de personnels consolidées	5 311 725,15 €	5 432 088,44 €	18 067 624,20 €
Retraitement de l'AC – part mutualisation VA.012 *			-11 795 399,45 €
Retraitement SNAS			-1 024 336,92 €
Charges de personnel nettes	5 311 725,15 €	5 432 088,44 €	5 247 887,83 €

* montant pris en compte dans l'AC 2019 (11 776 441,27€) plus ajustement sur l'AC 2020

Formation

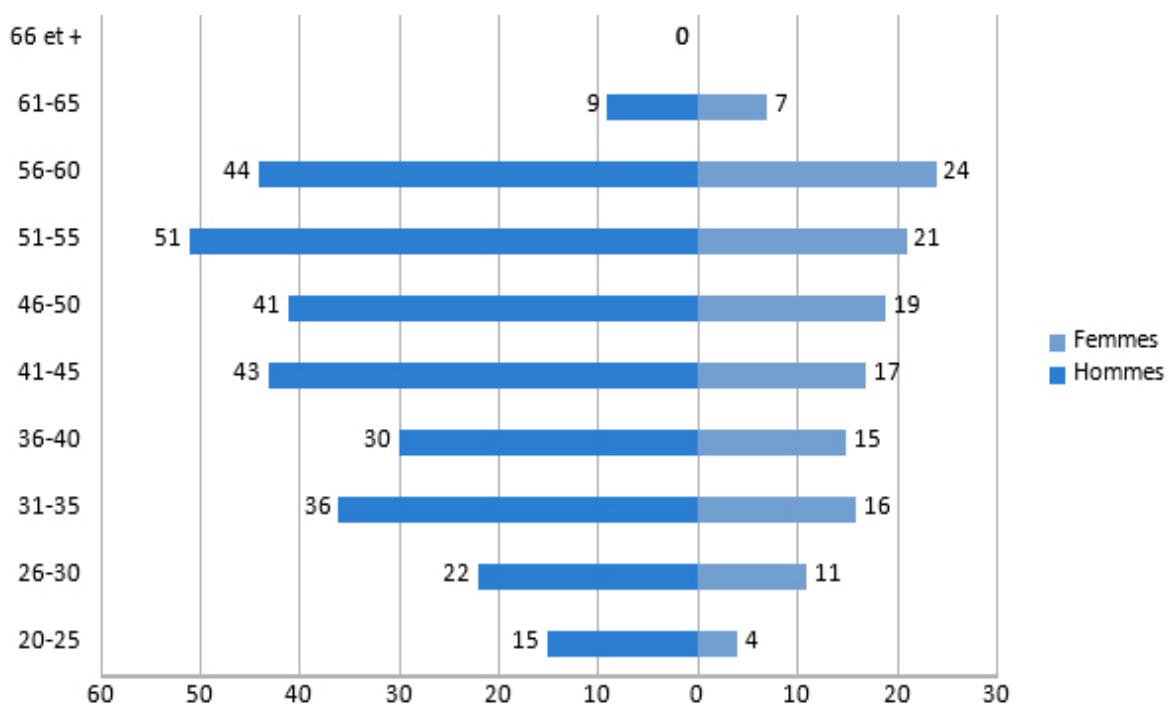


585 jours
DE FORMATION
SUIVIS
(419 en 2018)

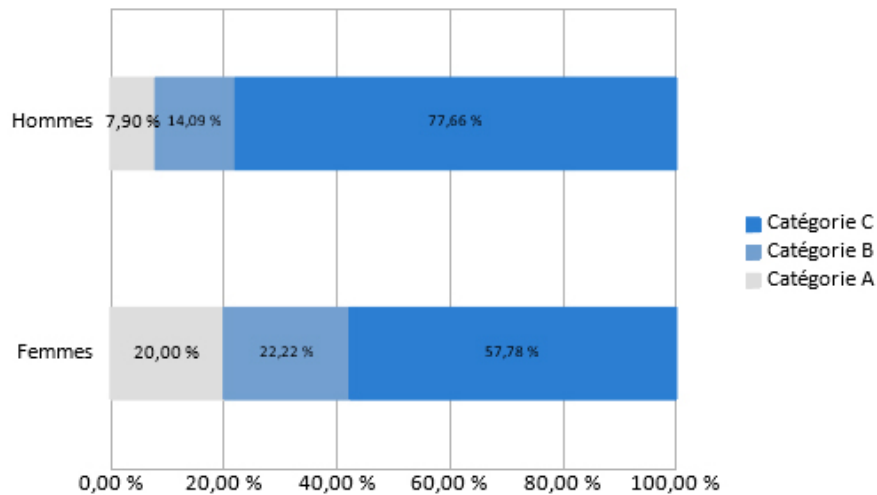
Répartition des effectifs par filière

Filières	Titulaires permanents	Non titulaires permanents	Part des titulaires permanents	Part des non titulaires permanents
Animation	2		0,47%	0 %
Sociale et médico-sociale	1		0,24 %	0%
Administrative	98	12	23,12 %	2,83%
Culturelle	3		0,71%	0%
Technique	282	18	66,5%	4,25 %
Activité Physique et Sportive	6	2	1,41%	0,47%
Total	392	32	92,45%	7,55%

Pyramide des âges par sexe



Répartition par catégorie et par sexe



Répartition par direction

	Titulaires et stagiaires	Non-titulaires Permanents	Total des Permanents	Emplois aidés	Non-Titulaires Non-Permanents	Total des NON-PERMANENTS
Direction Générale	6	1	7		1	1
Administration générale	15	3	18		1	1
Cadre de vie	203	4	207	1	4	5
Contrôle de gestion	4	1	5			0
Ressources Humaines	22		22			0
Développement durable	10	3	13		1	1
Finances	9		9			0
@Services	10	3	13			0
Relation citoyenne	23	2	25			0
Dynamisme urbain	21	1	22		1	1
Patrimoine bâti	48	8	56			0
Développement Economique	2	4	6		1	1
SNAS	19	2	21		5	5
Total	392	32	424	1	14	439

Absentéisme pour raisons de santé

7,38%
D'ABSEN-
TÉISME

A la Communauté de l'Auxerrois, en 2019, la moyenne des absences pour « raison de santé » est de 26,9 jours (11 294 jours/414 ETP).

- 5 337 jours de maladie ordinaire
- 4461 jours de longue durée, longue maladie, grave maladie
- 1496 jours pour accidents du travail, maladie professionnelle.



Prévention des risques et conditions de travail

En 2019, un certain nombre d'actions ont été menées dans ce domaine :

- **Analyse ergonomique et 5 études de poste** ont été menées.
- **Installation des agents de la direction du Patrimoine Bâti dans de nouveaux locaux (Boutisses).**
- **Vérification des postes informatiques** de l'ensemble des agents de la direction DPB et des services *Optimisation du patrimoine bâti* et remplacement de ceux du service *Etudes et travaux*.
- **18 Analyses d'accidents de service**
- **14 accueils sécurité**

• **Formations sécurité** : 9 personnes à la conduite en sécurité des bennes à ordures ménagères, 12 personnes au CACES, 11 personnes à la lutte contre l'incendie, 22 agents à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux, 48 personnes à devenir Sauveteur Secouriste du Travail, 10 agents à l'utilisation de produits phytosanitaires, 4 agents au système de sécurité incendie, 19 personnes à la formation continue en premiers secours (PSE1 et PSE2) et 15 agents à l'habilitation électrique.

Le CHSCT a abordé différentes thématiques : la sécurité de l'accès en hauteur des antennes par les agents de la direction @-services Rue Lacurne, le bilan du plan canicule 2018, les travaux dans l'Algeco du CTM.

Enfin, **trois enquêtes administratives** ont été formalisées par plusieurs rendez-vous suite à des accidents du travail.



Formation aux premiers secours

Les travailleurs handicapés

4,73%
D'EMPLOI
HANDICAPÉ

Conformément à la nouvelle réglementation, l'effectif déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi était de 21 agents. Il se décompose en 2019 comme suit :

- 15 travailleurs handicapés reconnus par la CDAPH ;
- 2 agents reclassés statutairement ;
- 4 agents bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité.

Le taux d'emploi de TH est de 4,73 % et le nombre d'unités manquantes est de 5.

Néanmoins, certaines dépenses ouvrent droit à une réduction de ces unités manquantes : aménagement de postes, renforcement de certains postes ou des contrats de fournitures de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des centres d'aide par le travail : 0,86 unité ont ainsi été déduites.

Pour 2019, la contribution versée au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, s'élève à 20 767 €.



Vie de la collectivité

DÉPARTS

- 8 mutations,
- 9 départs en retraite,
- 4 démissions,
- 6 contrats arrivés à échéance,

ARRIVÉES

- 13 arrivées par mutation,
- 24 arrivées par recrutement direct,
- 13 contractuels indiciaires,
- + 18,5 équivalents temps plein pour les remplacements et accroissement d'activité.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

- 161 avancements d'échelon,
- 29 avancements de grade/nomination suite à réussite à concours / promotions internes.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Direction des affaires générales

6 bis Place Maréchal Leclerc
affaires.generales@auxerre.com

LES ARCHIVES

LES MISSIONS DU SERVICE

Le service archives est chargé de la collecte, du classement, de la conservation et de la communication des archives produites ou reçues par la communauté d'agglomération, ses délégataires de services publics et ses établissements publics.

INDICATEURS

105,83

m linéaires
de pièces entrées aux archives

50,88

m linéaires
d'éliminations réglementaires

2

documents reliés
pour la conservation

FAITS MARQUANTS

En raison des opérations de déménagements des services, les Archives ont particulièrement été sollicitées pour les accompagner dans leur processus de tri (réalisation des éliminations et des versements).

Afin de traiter les archives de l'ex-Communauté de communes du Pays Coulangeois (CCPC) une prestation de service a été réalisée par la mission Archives du CDG89.

La responsable du service Archives a été désignée comme déléguée à la protection des données à caractère personnel (DPO) pour la Communauté de l'Auxerrois, 15 communes et 5 établissements publics locaux.

PERSPECTIVES 2020

- Tri et classement des documents d'archives pris en charge suite à la réorganisation de 2019.
- Création du service commun de protection des données personnelles au 1^{er} janvier 2020.





LES AFFAIRES JURIDIQUES

LES MISSIONS DU SERVICE

- Apporter une expertise, un conseil et une veille juridique générale.
- Défendre les intérêts de la collectivité en matière de contentieux public, privé ou pénal.

INDICATEURS

4

demandes
de protection
fonctionnelle

102

conseils
juridiques
accordés aux
services

9

affaires
contentieuses
en requête et en
défense

5

sinistres
Responsabilité
civile



LA COMMANDE PUBLIQUE

Le service de la Commande Publique est composée d'un service Marchés Publics et d'un service Achats.

Le service Marchés assure l'assistance aux services pour la rédaction des consultations de marchés publics et gère les procédures de mise en concurrence. Il sécurise également les procédures et conseille juridiquement les services et élus en matière de droit des contrats publics. Il organise et met en oeuvre la constitution de groupements de commandes.

Le service Achats centralise une partie des achats des services de la Communauté d'Agglomération et gère ainsi, pour une partie des besoins transversaux, les commandes et la distribution des fournitures (notamment mobilier de bureau, fournitures de bureau, produits d'entretien, vêtements de travail, équipements de protection individuelle ...).



FAITS MARQUANTS

- Passation et attribution du marché d'achat & maintenance sur 15 ans de 5 autobus à pile à combustible (bus à hydrogène) pour un montant total de 7 348 200 € TTC. Le marché a été attribué à la société SAFRA.
- Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux emblématiques liés la réhabilitation de l'usine Guillet en « Tiers-lieu »

LES CONSESIONS DE SERVICE PUBLIC

Au 31 décembre 2019, la Communauté de l'Auxerrois est liée par 3 contrats de concession de service public :

- SUEZ pour la compétence eau potable sur tout le territoire de l'agglomération hors CHITRY (2012 à 2022),
- VEOLIA pour la compétence eau potable sur la commune de CHITRY (2005 à 2024),
- TRANSDEV pour la gestion des transports publics (septembre 2018 à août 2023).

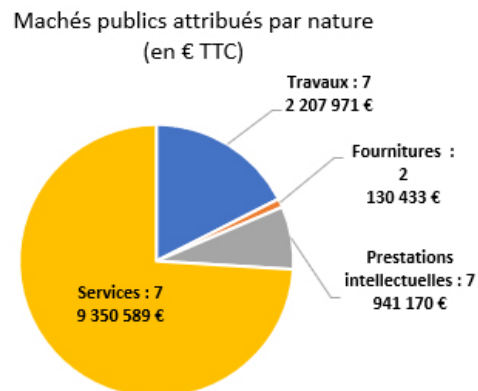
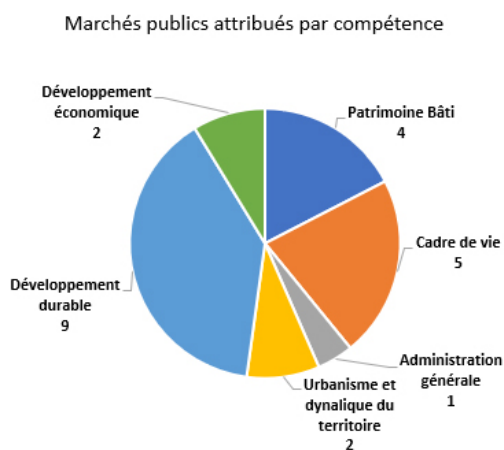
LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE - CAO

La commission d'appel d'offres est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres des opérateurs économiques et d'attribuer les marchés supérieurs à des seuils européens. Elle est également chargée d'émettre un avis sur certains projets de modification des contrats. Elle s'est réunie 4 fois en 2019 pour émettre un avis sur un avenant et pour attribuer 4 contrats, dont celui des bus à hydrogène. Des commissions thématiques par concession de service public se réunissent occasionnellement en fonction des renouvellements ou de modifications de ces contrats.

LES ACHATS

En 2019 la Commande publique dispose d'un budget de fonctionnement de 106 000 € TTC destiné à assurer les publications réglementaires des contrats publics et à équiper les services communautaires en vêtements de travail (comprenant le SNAS après son transfert), équipements de protection individuels et fournitures administratives. Son budget d'investissement se porte à 320 000 € TTC, destiné notamment au remplacement d'une benne à ordures ménagères pour le service Collecte des déchets et à la publication réglementaire des contrats publics.

23
MARCHÉS
ATTRIBUÉS
EN 2019



PERSPECTIVES 2020

- Au 1^{er} janvier 2020 le seuil pour conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence passe de 25 000 € HT à 40 000 € HT. Dans ce cadre l'acheteur doit veiller à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

- En 2020 la mise en place d'une comptabilité de gestion sous l'impulsion du contrôle de gestion amènera une nouvelle répartition des budgets de fonctionnement et d'investissement

des deux collectivités. Ainsi les charges de gestion courante participant au fonctionnement de la ville et de l'agglomération seront essentiellement supportées par cette dernière.

- Au 1^{er} janvier 2020 la compétence assainissement sera transférée à l'agglomération, impliquant de nombreux transferts de contrats de prestations de service et de concessions de service public. Ce transfert nécessitera en outre la passation d'un important contrat de prestation de service ayant pour objet la reprise de la compétence pour les communes qui l'exerçaient en régie.

FINANCES

Les missions de la direction

- Elaboration des budgets de l'EPCI, des décisions modificatives et des comptes administratifs.
- Participation à la définition des orientations financières et stratégiques et à leur mise en oeuvre.
- Exécution et suivi budgétaire.
- Garantie de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires en collaboration avec le Trésorier.
- Suivi et optimisation de la fiscalité en lien avec les réformes.
- Gestion de la dette et de la trésorerie.
- Gestion comptable des biens mobiliers et immobiliers.
- Préparation et animation de la commission finances.

Direction des finances

Immeuble de la Botte d'Or
finances@auxerre.com

INDICATEURS

8 budgets
1 budget principal
et 7 budgets annexes

4621
mandats réalisés

1287
titres réalisés

FAITS MARQUANTS

- Suite à la mutualisation de la direction des finances au 1^{er} janvier 2019 entre la communauté de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre, une procédure d'harmonisation des pratiques financières et comptables entre la communauté de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre a débuté.
- Mouvement de personnel : directeur, chef de service et gestionnaire comptable.
- Gestion et suivi comptable du stade nautique de l'arbre sec – SNAS – suite au transfert au 1^{er} janvier 2019.
- Finalisation de la gestion du transfert de la compétence eau potable des communes de l'EPCI du Coulangeois (fusion avec la communauté de l'Auxerrois au 1^{er} janvier 2017).
- Travaux préalables au transfert de la compétence assainissement.
- Reprise de la gestion des garanties d'emprunt.

PERSPECTIVES 2020

- Poursuite de l'harmonisation des pratiques financières et comptables entre la communauté de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre suite à la mutualisation de la direction des finances (action débutée en 2019).
- Généralisation de la liquidation des factures dans les services. Saisie déconcentrée des demandes budgétaires.
- Généralisation de la réception des factures par Chorus.
- Mise en oeuvre du partage de la compétence eaux pluviales entre la ville d'Auxerre et la communauté de l'Auxerrois.
- Mise en oeuvre de la nouvelle compétence assainissement.
- Construction d'une prospective financière 2020-2026 en lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement.



Fonctionnement (tous budgets)

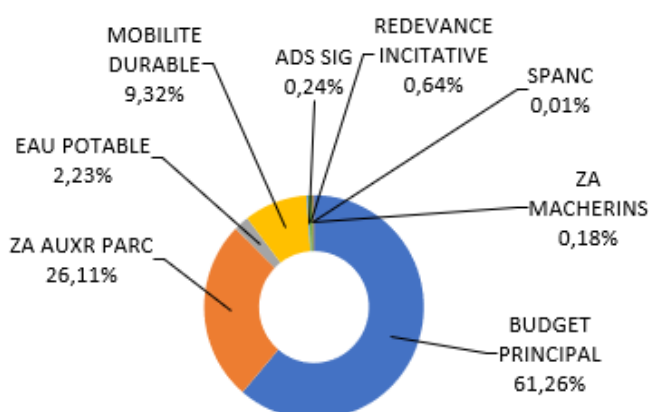
Dépenses (en millier d'€)

	Crédits Ouverts	Réalisations	Crédits Annulés
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	10 117	10 117	0
CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 147	12 478	3 669
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 772	18 068	704
ATTENUATIONS DE PRODUITS	14 668	14 587	81
DEPENSES IMPREVUES	563	0	563
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 353	0	5 353
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 518	7 316	202
OPERATIONS ORDRE INTERIEUR SECTION FONCT.	125	122	3
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 849	8 939	909
CHARGES FINANCIERES	253	186	67
CHARGES EXCEPTIONNELLES	362	320	42
Total Dépenses de fonctionnement	83 725	72 134	11 592

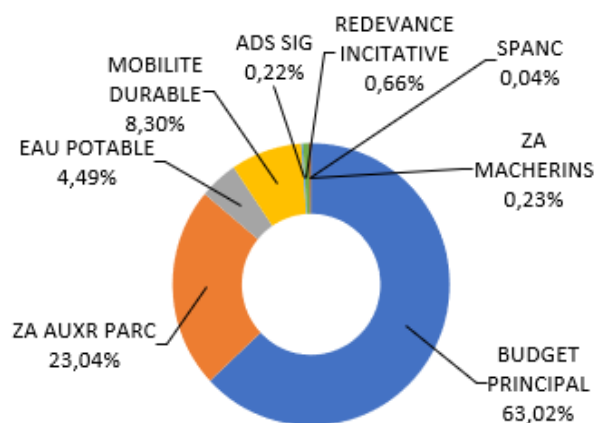
Recettes (en millier d'€)

	Crédits Ouverts	Réalisations	Crédits Annulés
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	5 915	5 915	0
ATTENUATIONS DE CHARGES	5	25	-20
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 373	18 243	3 130
OPERATIONS ORDRE INTERIEUR SECTION FONCT.	125	122	3
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 169	6 125	44
IMPOTS ET TAXES	35 011	34 847	165
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 310	14 294	-984
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	44	40	4
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 773	1 384	389
Total Recettes de fonctionnement	83 725	80 995	2 730

Dépenses de fonctionnement réalisées par budget



Recettes de fonctionnement réalisées par budget



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 72 M€ contre 68M€ en 2018. Cette progression s'explique par le transfert du stade nautique de la ville vers la communauté de l'Auxerrois au 1^{er} janvier 2019. On peut également noter l'aménagement du parc d'activités d'Appoigny dont le marché de travaux est comptabilisé en section de fonctionnement.

La masse salariale est de 18 M € en forte hausse par rapport à 2018 du fait de la mutualisation des services à la communauté de l'Auxerrois et du transfert des charges de personnel des agents du stade nautique. Le transfert de ces personnels est compensé par une baisse de l'attribution de compensation versée à la ville.

L'attribution de compensation représente 9,5M€ en 2019 dont 2,95M€ au profit de la ville d'Auxerre contre 23,1M€ en 2018 dont 15,92M€ au profit de la ville d'Auxerre.

Les frais financiers (tous budgets confondus) représentent 186 160,07€

Sur le budget principal, le produit des contributions directes s'élève à 23,6M€ et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est de 7,1M€.

Le versement transport représente 3,8M€ soit 56% des recettes du budget transport.

Des subventions ont été encaissées à hauteur de 1 556 828,77€.

Investissement (tous budgets)

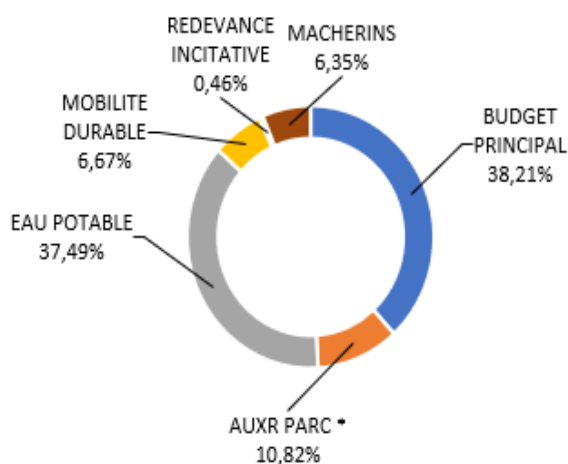
Dépenses (en millier d'€)

	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	5	5	0	0
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 368	18 243	0	3 125
OPERATIONS PATRIMONIALES	1 205	308	0	897
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 416	1 312	6	97
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	983	328	371	284
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 545	616	801	128
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 369	1 616	579	3 175
IMMOBILISATIONS EN COURS	15 241	4 524	9 084	1 633
PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	5	5	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0
Total Dépenses d'Investissement	47 137	26 957	10 841	9 339

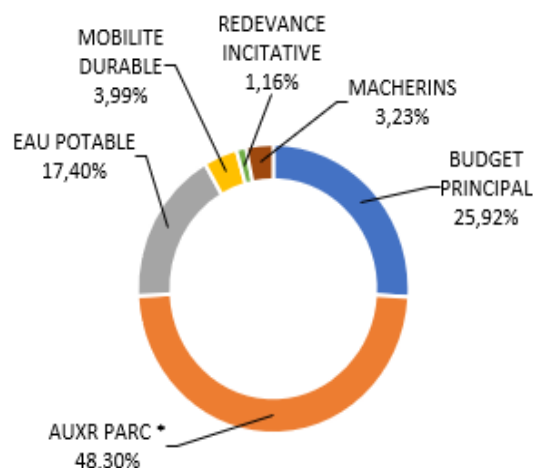
Recettes (en millier d'€)

	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	13 447	13 447	0	163
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 348	0	0	5 348
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 518	7 316	0	202
OPERATIONS PATRIMONIALES	1 205	308	0	897
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 199	3 656	296	248
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 176	419	4 761	-2 003
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	11 050	8	1 800	9 243
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	554	554	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	640	308	0	332
Total Recettes d'Investissement	47 137	26 014	6 856	14 430

Dépenses d'investissement réalisées par budget



Recettes d'investissement réalisées par budget

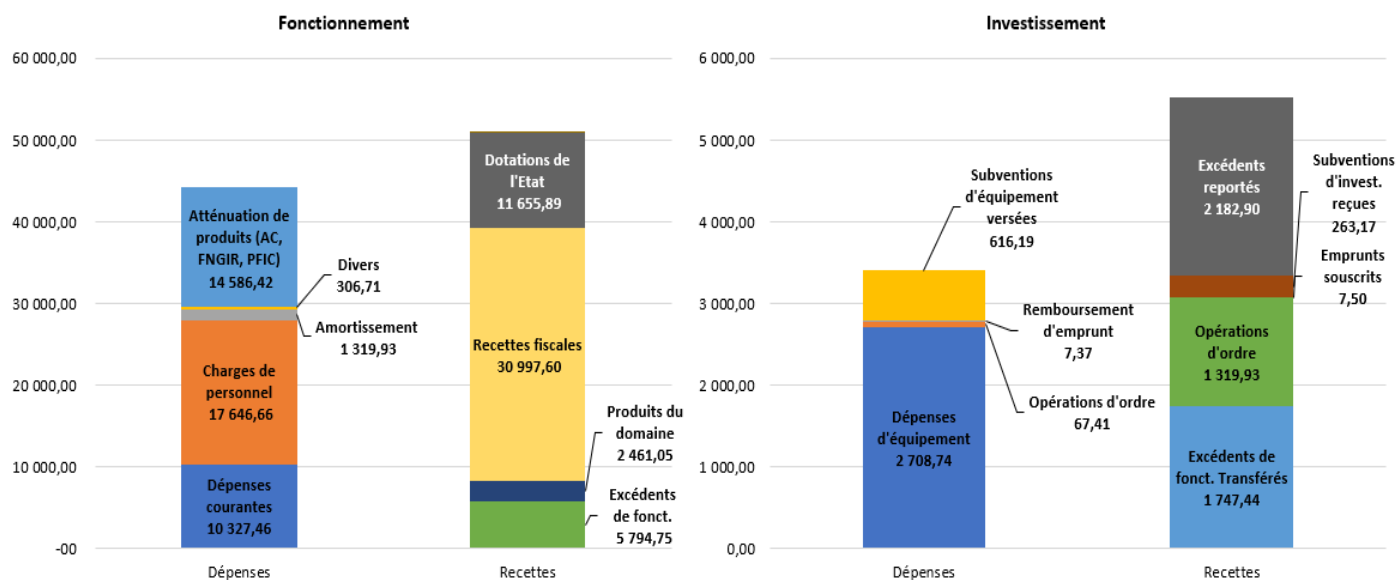


Les principaux investissements réalisés en 2019 concernent :

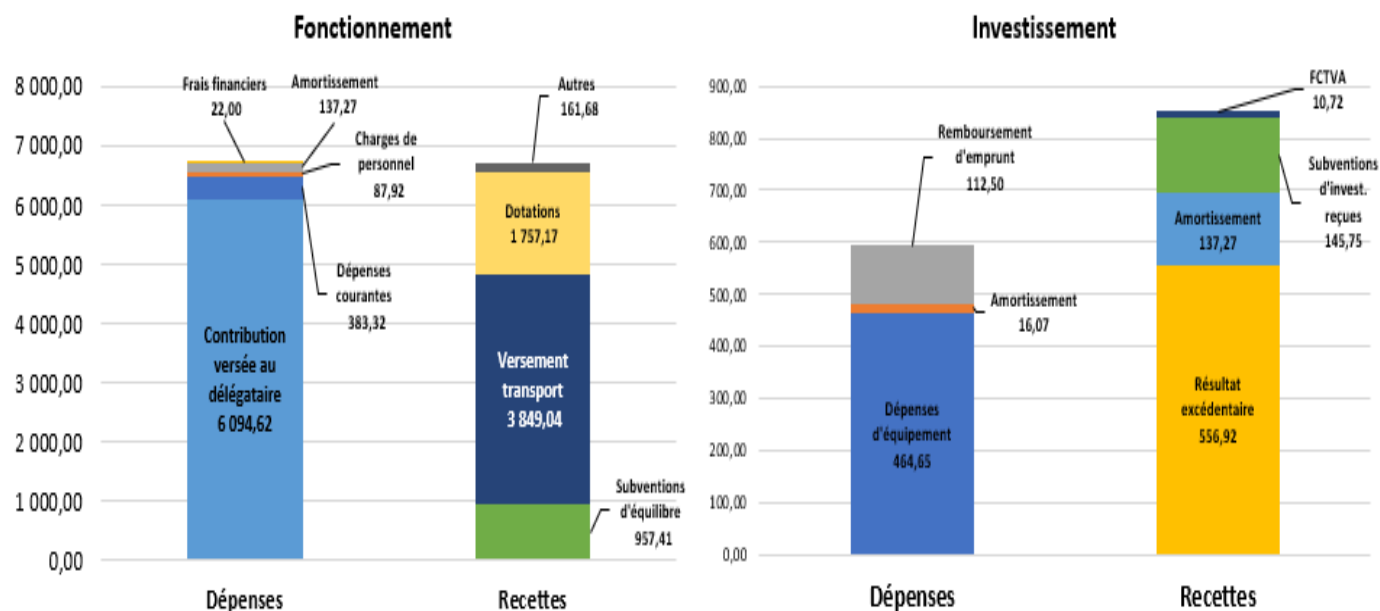
- la construction et l'aménagement du pôle environnemental : 1.565.900,40€
- la gestion des déchets : 617.140,46€
- les travaux sur le réseau d'eau potable : 2.739.828,88€.

Le remboursement du capital des emprunts est de 1,3M€. La dette est répartie sur les budgets annexes, il n'y a aucun emprunt sur le budget principal.

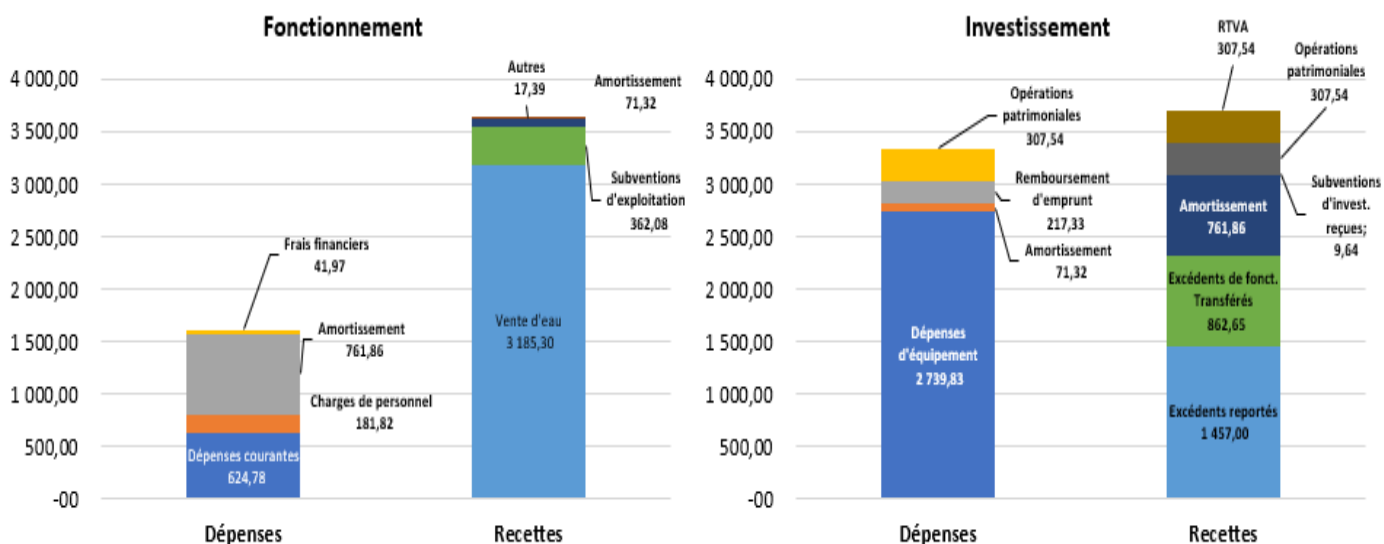
Budget principal (en milliers d'€)



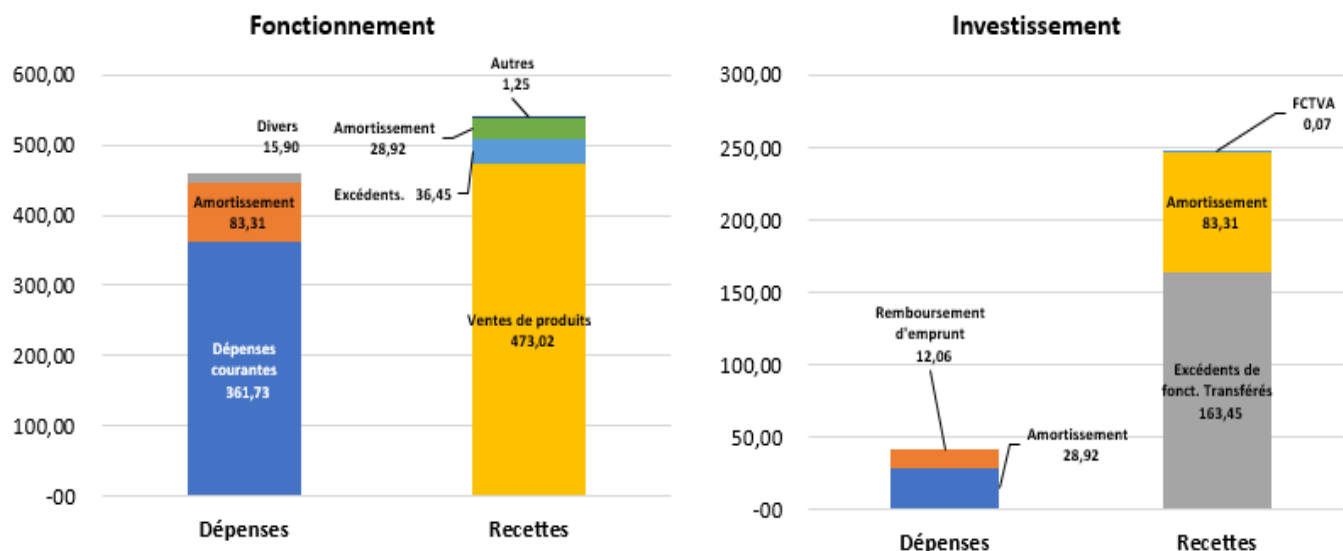
Budget annexe Mobilité durable (en milliers d'€)



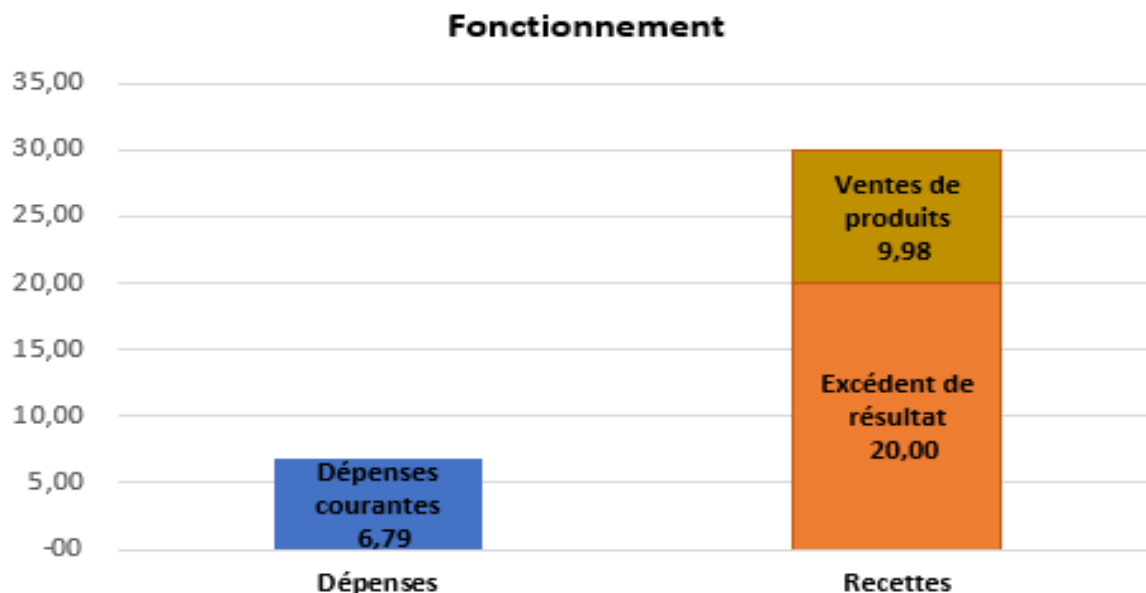
Budget annexe Eau potable (en milliers d'€)



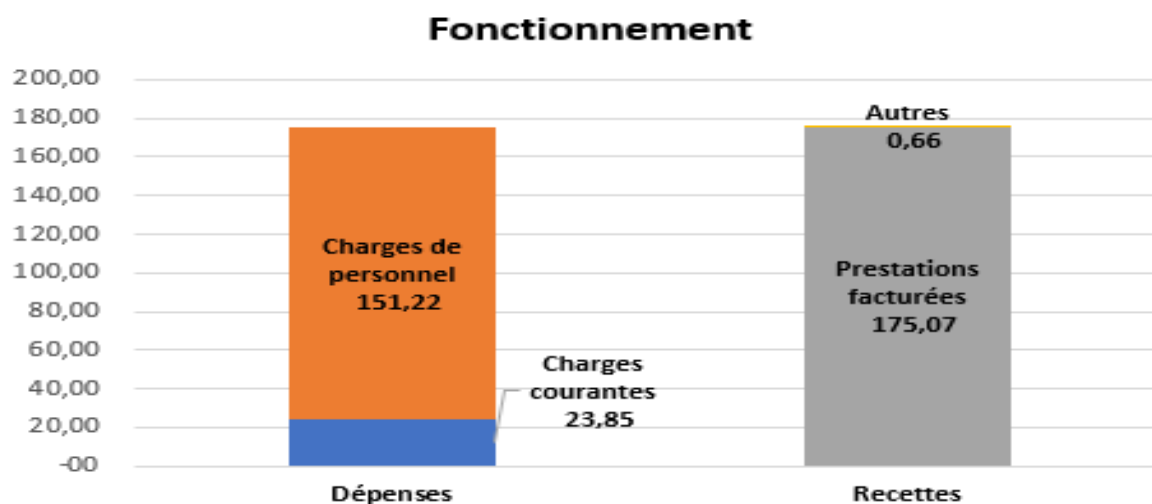
Budget annexe Redevance incitative (en milliers d'€)



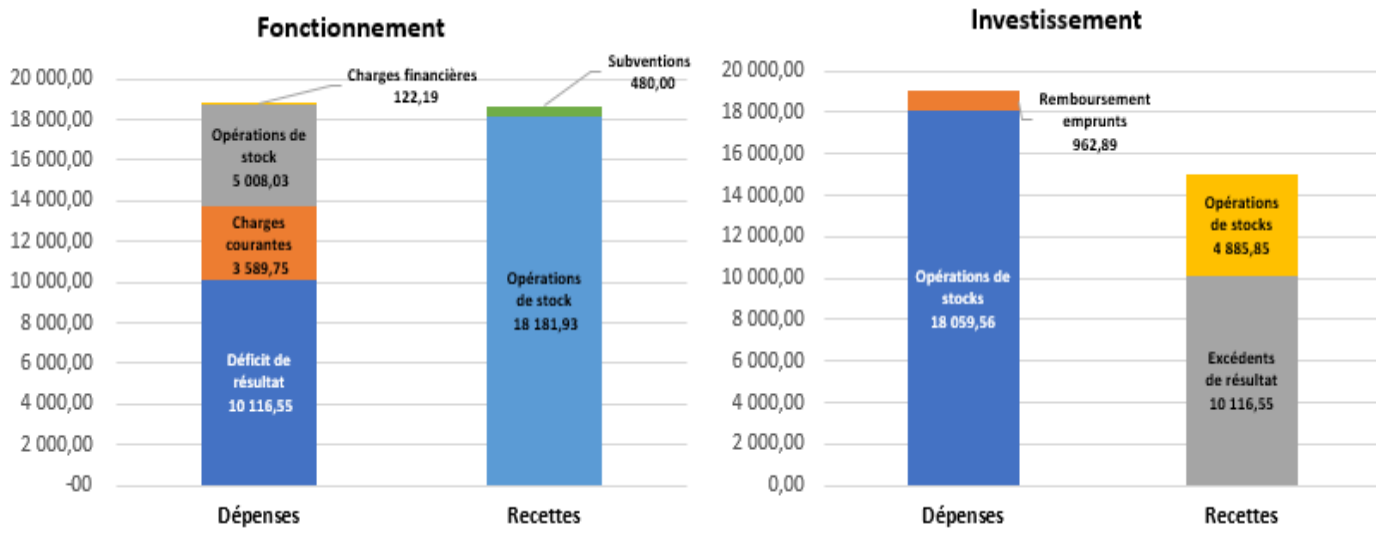
Budget annexe Assainissement non collectif (en milliers d'€)



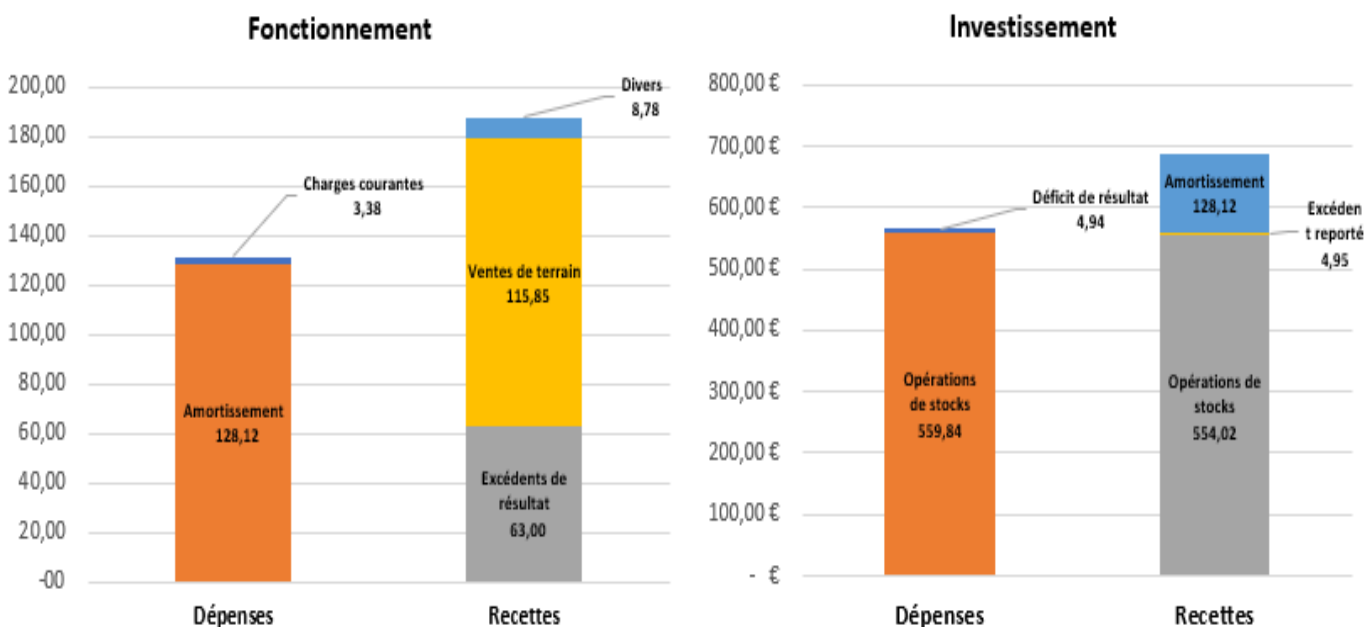
Budget annexe Application Droits des Sols et SIG (en milliers d'€)



Budget annexe Zone d'activités AuxR_Parc (en milliers d'€)



Budget annexe Zone d'activité Les Macherins (en milliers d'€)



INDICATEURS FINANCIERS

Dette

Capital restant dû au 31/12/2019 : 15,13M€ tous budgets confondus

100 % de la dette est classée en risque 1A (risque le plus faible) de la charte de bonne conduite de Gissler

Taux d'autonomie financière

Le pourcentage des recettes des impositions directes est supérieur au tiers des recettes réelles totales de la communauté. On peut donc considérer que le taux d'autonomie financière est satisfaisant.

	2017	2018	2019
Produit des impositions directes (7311)	23 130 910,00 €	23 803 529,00 €	23 617 595,92 €
Recettes réelles de fonctionnement	60 391 656,50 €	62 620 206,40 €	62 629 436,29 €
%	38,30 %	38,01 %	37,71 %

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

La communauté fait moins appel à la fiscalité directe pour se financer que la moyenne nationale des EPCI (coefficient <1).

	2017	2018	2019
Potentiel fiscal	26 895 000	27 831 931	27 712 221
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	86,00 %	85,53 %	85,22 %

Part charges personnel / dépenses de fonctionnement

La forte augmentation du poids des dépenses de personnel s'explique par la mutualisation avec la ville d'Auxerre et le transfert du stade nautique au 1^{er} janvier 2019 mais également par la structuration des services supports. Cependant la masse salariale ne pèse que pour un quart des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel liées à l'équipement du Stade Nautique et une partie des charges de mutualisation sont financés par la ville d'Auxerre à travers son attribution de compensation ; ainsi pour 2019 les charges de personnel nettes pour la CA représentent 7,28 % des dépenses de fonctionnement.

	2017	2018	2019
Dépenses de personnel (012)	5 311 725,15 €	5 432 088,44 €	18 067 624,20 €
Total dépenses fonctionnement	57 400 795,65 €	68 379 734,37 €	72 133 547,44 €
%	9,25 %	7,94 %	25,05 %

Délai de paiement moyen : 24,25 j (budget principal).

FINANCEMENTS ET SUBVENTIONS

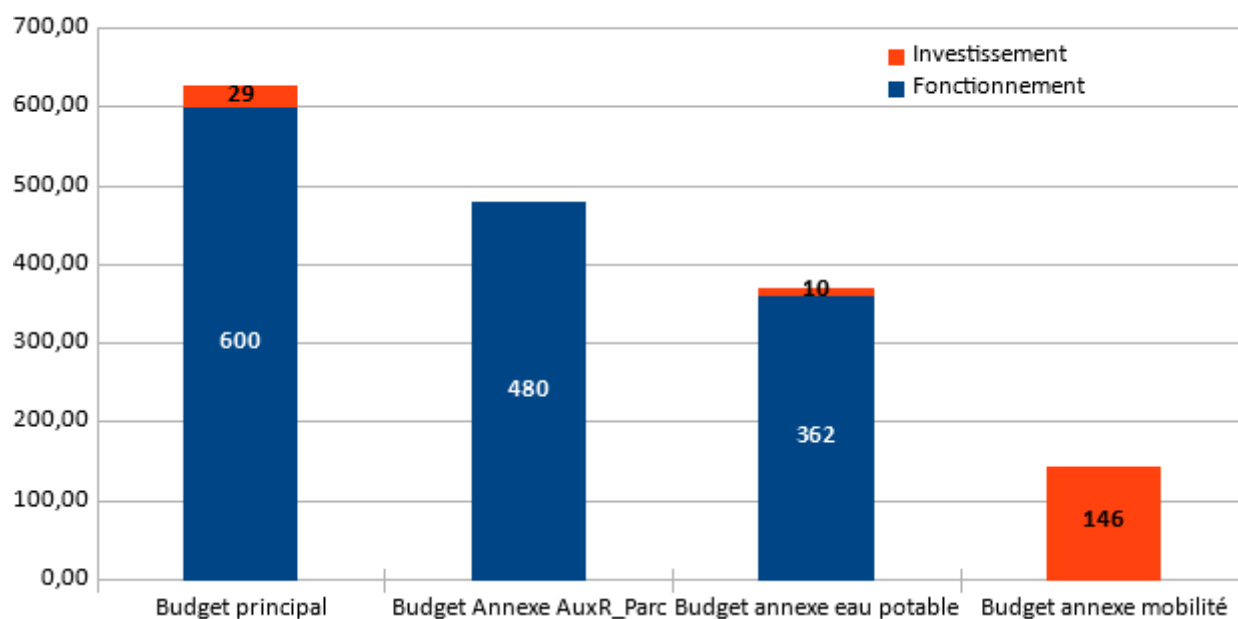
Suite à la mutualisation, une direction spécifique a été créée pour centraliser et piloter les recherches de financement à travers la direction du contrôle de gestion. L'année 2019 a été marquée par la reprise des dossiers de la ville d'Auxerre et de l'Agglomération, mais aussi par l'harmonisation des pratiques tant sur la recherche, le suivi et la justification des subventions obtenues.

Direction du contrôle de gestion

Hôtel de ville
controledigestion@
auxerre.com

INDICATEURS FINANCIERS

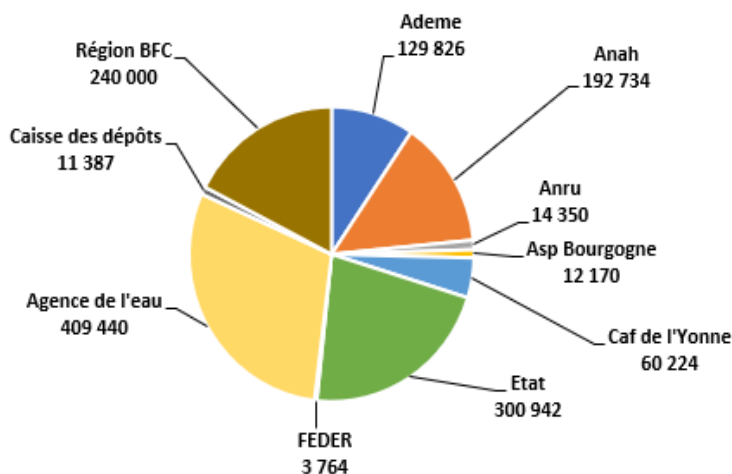
Subventions perçues par section et par budget (en millier d'€)



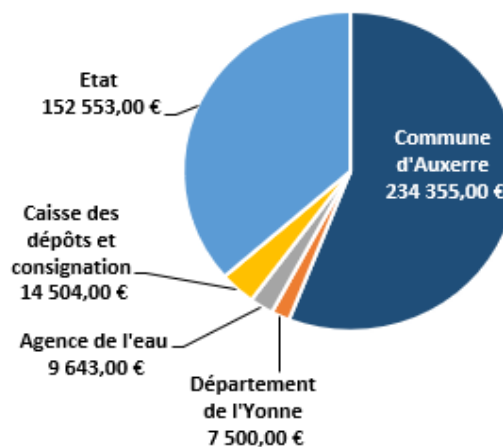
Part des subventions d'investissement sur les dépenses d'équipement réalisées

	2017	2018	2019
Subventions perçues	185 928,50 €	755 632,80 €	418 555,00 €
Dépenses d'équipement	2 262 138,89 €	7 114 473,30 €	6 468 847,92 €
Part en %	6%	9%	9%

Subventions de fonctionnement perçues par organisme (budget consolidé)



Subventions d'investissement perçues par organisme (budget consolidé)



Les subventions versées par la CA, en tant qu'intermédiaire

FEDER (Fonds européen de développement régional) / FSE (Fonds social européen)

Les fonds européens structurels et d'investissement sont déclinés sur le territoire de l'UE sous la forme de programmes opérationnels (au nombre de 83 en France sur la période 2014-2020). La Communauté de l'Auxerrois a bénéficié du programme opérationnel FEDER/FSE.

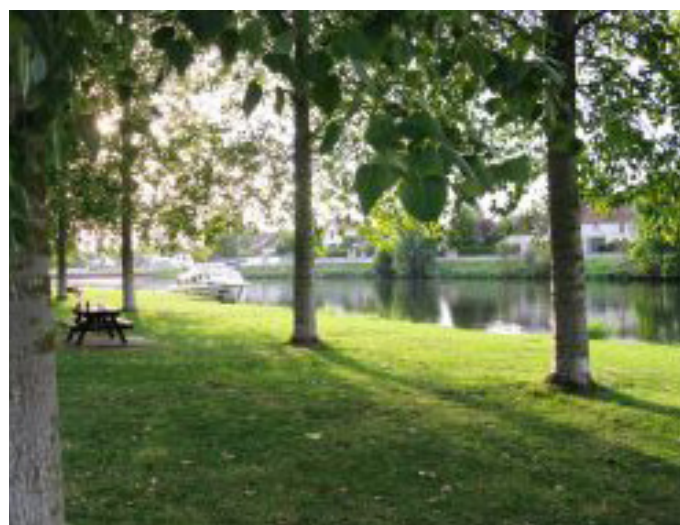
Le fonds européen de développement régional intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale et a pour but de corriger les déséquilibres entre régions. En France sur la période 2014-2020, ce fonds représentait 8,4 milliards d'euros.

Dans le contexte national de décentralisation, la gestion de ce fonds est confiée à une « Autorité de gestion », chargée de la mise en œuvre du programme avec notamment le choix des projets cofinancés. En Bourgogne-Franche-Comté, l'autorité de gestion est le Conseil Régional. Dans un intérêt de gestion de proximité, le Conseil régional a donc lancé auprès des agglomérations bourguignonnes un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre de l'axe 5 « pour un développement urbain durable » du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020.

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois a donc candidaté et a été retenue comme organisme intermédiaire pour la sélection de projets sur le territoire de l'Auxerrois avant décision par le Conseil Régional d'une subvention au titre de l'axe 5.

La Communauté de l'Auxerrois a pu bénéficier d'un ac-

compagnement financier négocié à hauteur de 2 383 687€ sur l'axe 5 du programme opérationnel FEDER. Cet axe concerne le développement urbain durable et cofinance des projets qui participent à l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti, les approches innovantes en matière de logistique urbaine et la réhabilitation des friches industrielles, militaires ou hospitalières.



Peupleraie - Ville de Monéteau

Porteur de projet	Intitulé de l'opération	Participation européenne envisagée	Avancée de la participation européenne
Office auxerrois de l'habitat	Réhabilitation énergétique de 64 logements – Quartier Sainte-Geneviève	123 682,81 €	Attribuée et versée pour 120 883,87 €. Dossier soldé.
Office auxerrois de l'habitat	Réhabilitation énergétique de 142 logements – Les Boussicats 1	316 182,3 €	Attribuée et acompte versé de 186 215,29 €.
Office auxerrois de l'habitat	Bâtiments 14 et 15 Les Rosoirs 74 logements	166 500,36 €	Demande de participation à déposer
Val d'Yonne Habitat	Réhabilitation énergétique de 84 logements – Résidence Gérot	184 614,53 €	Attribuée et versée pour 179 692,51 €. Dossier soldé.
Ville d'Auxerre	Réhabilitation de la maison de quartier Sainte-Geneviève	62 524,00 €	Attribuée et versée pour 62 367,60 €. Dossier soldé.
Ville d'Auxerre	Etude pour la reconversion urbaine des trois pôles stratégiques	27 611,00 €	Attribuée et versée pour 27 611 €. Dossier soldé.
Ville d'Auxerre	Aménagement de la porte de Paris – Etudes préalables	38 871,00 €	Attribuée et versée pour 31 584,43 €. Dossier soldé.
Ville de Monéteau	Aménagement de la Peupleraie	359 789,00 €	Attribuée. En attente de versement d'un acompte.
Office de Tourisme	Etudes pour le Port d'Auxerre	24 840,00 €	Attribuée. Solde demandé. En attente versement
Ville d'Auxerre	Aménagement de la porte de Paris pôle d'Echanges Multimodal	203 894,00€	Attribuée. Solde demandé. En attente versement
Ville d'Auxerre	Etudes Montardoins	35 625,00 €	Attribuée. Solde à demander.
Ville d'Auxerre	Rénovation du Marché de l'Arquebuse	728 666,50 €	Demande de participation à déposer
Communauté de l'Auxerrois	Tiers Lieu	159 000,00 €	Demande de participation à déposer

La contractualisation, un outil de de développement pour le territoire

CONTRAT DE VILLE

Dans le cadre de cet accord, la Communauté de l'Auxerrois a octroyé des subventions pour les politiques publiques culturelles et sportives. Les aides 2019 les plus emblématiques sont listées ci-dessous.

CULTURE

Festival Caractères : 2 000 €

Catalpa Festival : 10 000 €

Lézard des Arts : 10 000 €

Le Muséum dans la ville : 1 200 €

Quartier qui chante : 3 000 €

Festival premiers gestes (Tribu d'essence) : 3 000 €

Itinéraire bis : 1 000 €

Numerik Abbaye : 1 000 €

SPORT

Favoriser l'accès aux activités sportives et de loisirs pour tous (stade auxerrois) : 6 500 €

Développer et promouvoir la pratique du foot féminin (Stade Auxerrois) : 4 000 €

Découverte de l'activité rugby pour les jeunes habitant en zone sensible (RCA) : 700 €

Découverte de l'activité rugby pour un public féminin (RCA) : 600 €

Vacances à la ville « vacances sportives » : 7 000 €



Coulée verte - ville d'Auxerre

Contrat de ruralité

Le Contrat de ruralité est un contrat de financement de projets signé entre le PETR du Grand Auxerrois et l'État. Il s'inscrit en cohérence avec les 4 axes stratégiques inscrits dans le projet de territoire du PETR. En 2017, toutes les collectivités locales ont été sollicitées afin de soumettre sans limitation leurs projets au Pôle d'équilibre territorial et rural. Les projets identifiés par les collectivités locales ont été sélectionnés par la suite de négociations et font l'objet d'une programmation annuelle leur permettant de recevoir des subventions de l'État.

Action	Maitre d'ouvrage (MO)	Montant total	Par MO	Part Etat	Part autres financeurs	DETR	DSIL	CD89	CR BFC	CNDS
AXE Attractivité du territoire										
Construction d'une école de la musique à Vergigny	CC Serein et Armance	1 300 000	382 000	440 000	476 000		440 000	78 000	400 000	
Construction d'un complexe sportif à Montholon	CC de l'Aillantais	2 766 962	1 055 360	1 034 602	675 000	500 000	233 418	75 000	600 000	301 184
TOTAUX		4 068 962	1 441 360	1 474 602	1 153 000	500 000	673 418	153 000	1 000 000	301 184

Contrat de territoire

Le contrat de territoire a été conclu le 19 décembre 2018 entre le PETR du Grand Auxerrois et la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il a eu pour objet de cibler certains projets et actions prioritaires du territoire dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle. Au total, 10 projets ont été retenus dans la programmation pour un montant estimé à 9 313 573 € HT et 3 actions envisagées pour un montant estimé à 6 111 839 € HT. Sur la base de ce contrat, la Région a apporté son soutien financier à hauteur de 2 100 608 € pour les projets et 1 400 000 € pour les actions.

Porteur de projet	Intitulé de l'opération	Soutien du contrat de territoire prévu	Avancée de la participation de la Région BFC
Ville d'Auxerre	Aménagement de la coulée verte	62 500 €	Attribuée et versée pour 54 878 €. Dossier soldé.
Venoy	Relier les hameaux par des voies douces	40 000 €	Attribuée. A verser selon avancée du projet
PETR du Grand Auxerrois	Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale	18 108 €	Attribuée et versée pour 3 621,60 €. Dossier soldé.
Ville de Chevannes	Centre culturel Vladimir Cosma	100 000 €	Attribuée. A verser selon avancée du projet
Ville d'Auxerre	Rénovation du marché de l'aquebuse	600 000 €	Demande de participation à déposer
Communauté de l'Auxerrois	Réalisation du Tiers Lieu phase travaux	200 000 €	Demande de participation déposée. En attente attribution.
TOTAUX		1 020 608 €	

PERSPECTIVES 2020

- La direction va se doter d'un logiciel de suivi des subventions.
- Elle pilotera les subventions liées à la compétence assainissement suite à son transfert au 1^{er} janvier 2020.

COMMUNICATION

Les missions :

- L'accompagnement des services dans l'élaboration, la conception graphique et l'impression de leurs supports de communication (signalétique, print et vidéo).
- Les relations presse pour les deux collectivités.
- La valorisation et l'information des habitants de toute l'Agglomération par le biais des supports que sont les sites internet, les réseaux sociaux, les news letter électroniques (économique, culturelle) et le journal mensuel Auxerrois magazine.
- L'information et la valorisation auprès des 900 agents Ville et CA des politiques publiques et d'une culture managériale commune via des outils mutualisés (intranet, journal, RSE).

Direction de la relation citoyenne

Mairie Annexe
rue de l'Horloge
mairie@auxerre.com

INDICATEURS

142

campagnes abribus

65

campagnes kakémono
(66 en 2018)

37 000^{ex}

tirage mensuel de l'*Auxerrois magazine* (10 n^{os} / an)

700^{ex}

tirage mensuel du journal interne
Comment CA VA ? (11 n^{os} / an)

491

créations graphiques
pour les services Ville et Agglo

47 726

connections sur le nouveau
site l'Agglomération (+60% / 2018)

FAITS MARQUANTS

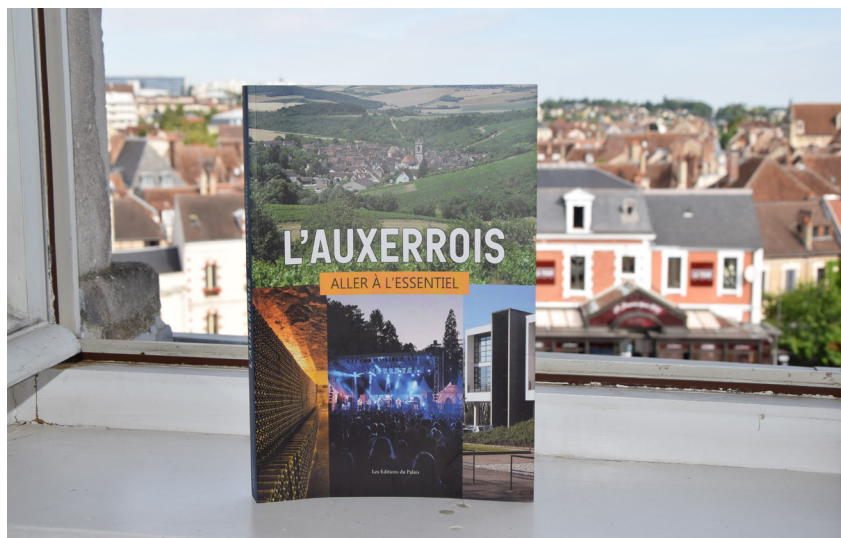
Un livre reflétant l'attractivité du territoire

En partenariat avec les éditions du Palais, la communauté d'Agglomération a réalisé un ouvrage synthétique présentant les atouts et points attractifs de ses 29 communes. Une mise en page soignée laisse la part belle aux photos brochant un portrait avantageux du territoire dans ce beau livre de 216 pages, disponible à la vente en librairie.

Une nouvelle charte graphique pour la CA

Suite à la mutualisation, une nouvelle charte a été réalisée intégrant notamment des modèles de documents mutualisés répondant ainsi à l'attente des 28 services communs créés au 1^{er} janvier 2019.

Une année marquée par la réserve électorale



PERSPECTIVES 2020

- Sur le plan externe, le service mutualisé est en mesure de développer une offre de services aux autres communes de l'Agglomération pour la création graphique ou la mise en page des journaux municipaux (convention).
- Entrée de la CA sur les réseaux sociaux (instagram, Facebook).
- Rédaction d'un nouveau plan de communication pour l'ensemble du mandat

E-SERVICES

Les missions de la direction

- L'accompagnement de la mise en place d'outils numériques permettant d'offrir aux citoyens des services toujours plus efficaces.
- La mise à disposition des services de la CA, de systèmes numériques cohérents, performants, adaptés à leurs besoins.
- La garantie de la continuité d'activité des systèmes d'information, la sécurité et l'intégrité des données traitées.

Direction des e-services

Hôtel de Ville
e.services@auxerre.com

FAITS MARQUANTS

- Mutualisation des systèmes d'information de la ville et de la CA. Cette nouvelle organisation a nécessité la fusion des outils numériques, matériels, logiciels et données, pour réunir les 950 utilisateurs au sein d'une seule infrastructure informatique.
- Déploiement de la nouvelle application métier d'Administration du Droit des Sols, accompagnée du nouveau SIG, Géo. Ce projet réalisé conjointement avec l'entente de Monéteau, permet aux pétitionnaires de déposer en ligne leurs demandes de certificat d'urbanisme et aux notaires de déposer les déclarations d'intention d'aliéner. L'offre de service de ce portail va progressivement s'étendre avec les déclarations préalables, permis de construire. Le nouveau SIG comporte une interface permettant de publier des données géographiques du territoire à destination du grand public.
- La dématérialisation des outils à destination des agents suit son cours. L'e-administration des ressources humaines met en place la première pierre du portail RH des agents. Ce portail centralise les procédures dématérialisées de gestion des absences, des congés, du CET, et permet également pour chaque agent d'accéder à ces données RH, certificats de formation, bulletins de salaire... Début 2021, viendra s'ajouter la dématérialisation de l'entretien professionnel annuel.

INDICATEURS

10

projets inscrits
au schéma directeur
numérique réalisés
à 90,60%

1

contamination par virus

2626

incidents déclarés
dans l'année (2864 en 2018)

100

agents formés au logiciel
de bureautique libre office

PERSPECTIVES 2020

En 2020, l'amélioration des outils collaboratifs sera nécessaire. Les messageries des 2 collectivités doivent être fusionnées, pour fournir un outil unique.

Parmi les nombreux projets identifiés pour 2020, il y aura la dématérialisation : la gestion des arrêtés, la mise en place d'un nouvel intranet et surtout le déploiement d'outils destinés au développement durable pour favoriser la réduction de l'empreinte carbone de la collectivité avec par exemple des outils d'analyse de la consommation énergétique de nos bâtiments, ou des outils d'analyse de la pollution de l'air.

Le pôle environnemental va ouvrir ses portes avec son lot d'outils numériques : applications virtuelles et tablettes numériques permettant de sensibiliser les citoyens adultes comme enfants aux enjeux du développement durables.

Ce site accueillera également des entreprises pour lesquels un certain nombre de services numériques seront disponibles : fibre optique, wifi, téléphonie.

Un nouveau Schéma Directeur Numérique devra être produit, il décliner les politiques publiques portées par les nouvelles équipes politiques.





indicateurs	Cible	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de projets inscrits et validés au SDN mutualisé		5	9	8	16	10
Taux de réalisation des projets inscrits au SDN mutualisé	supérieur à 70%	100%	89%	75%	81%	90%
Taux de disponibilité des serveurs en raison d'interruptions d'activités d'au moins un agent rendant un service public	supérieur à 99,66% soit moins de 8h sur 2316 h annuelles	2	0	1	0	1
Nombre d'incidents déclarés dans l'année	< 3 200	99,79%	99,03%	99,95%	99,75%	99,68%
Nombre d'incidents déclarés dans l'année / nombre d'utilisateurs (adresses e-mail individuels)	< 4	3506	3658	2749	2864	2620
Répartition de la formation informatique		4,16	4,34	3,26	3,40	2,75



Le taux de réalisation des projets est en hausse à 90 %. Ce bon résultat est en partie expliqué par un nombre de projets planifiés redevenu cohérent et bien inférieur à 2018.

La disponibilité des serveurs est légèrement en baisse en raison d'un incident majeur provoqué par une panne électrique de plus de 2h qui mis à l'arrêt l'ensemble de l'infrastructure et rendu inaccessible la totalité des outils numériques pour tous les utilisateurs.

En septembre 2019, le virus « differentia.ru » de type botnet, a réussi à contaminer une station mal protégée, rendant impossible l'envoi d'email vers l'extérieur pendant 17h, bloquant 200 emails dans la file d'attente. Cet incident permet de mettre en relief la fragilité d'un système informatique et l'importance de sensibiliser tous les agents à la sécurité informatique.

Un budget de 28 500€ TTC a été consacré à la formation des utilisateurs et gestionnaires du système d'information. Un effort important a été dédié à la formation des agents de la D@S pour permettre de garantir le maintien en condition opérationnel de l'infrastructure.



UN TERRITOIRE ATTRACTIF

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2019, une année riche en projets

Les orientations stratégiques du service émanent des compétences développement économique définies par la loi NOTRe, soit :

- les actions de développement économique, la création, l'aménagement,
- l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques,
- la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- la promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

Direction du développement économique

6 bis Place du Maréchal
Leclerc
tel : 03 86 72 20 60

INDICATEURS



620

HA de foncier



1 EPIC

(office du tourisme d'Auxerre
et de l'Auxerrois)

Entre 2018 et 2019 sur le
territoire de l'Auxerrois :

- - 7 commerces
- + 28 industries
- + 20 services

FAITS MARQUANTS

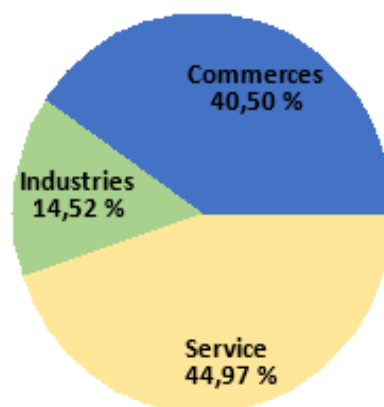
Deux participations à des salons

La Communauté de l'Auxerrois a participé à deux salons sur l'année 2019 : les RIDY (Rencontres Industrielles de Bourgogne-Franche-Comté) à Auxerre et le SIMI (Salon de l'Immobilier d'entreprise) à Paris. Ces deux événements ont été l'occasion de promouvoir deux projets majeurs du service développement économique : AuxR_Parc et le Pôle Environnemental.

7 aides à l'immobilier d'entreprises instruites

- Hôtel Ibis : 8 000 €
- Chambre d'hôtes à Coulanges-la-Vineuse : 2 000 €
- Terre de Chimie : 5 000 €
- ALPE : 10 000 €
- Ycare : 60 000 € sur cinq ans, avec un premier versement de 12 000 € prévu à partir de 2020
- Cappi : 20 000 €
- Ultéria (Mobil-wood) : 100 000 €

Répartition des entreprises par secteur



LE DÉVELOPPEMENT DES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les Macherins

Le parc d'activités des Macherins de 2,5 hectares, dont 1,7 commercialisables subdivisés en 7 lots, est opérationnel depuis fin 2018. Il permet l'accueil d'entreprises artisanales et tertiaires.

Sur les 1,7 hectares commercialisables :

> 0,6 hectare a fait l'objet, en 2019, d'une vente et d'une promesse de vente ;

> 1,1 hectares restent à commercialiser.

Ainsi, l'entreprise SCI DELILLE IMMOBILIER, spécialisée dans l'électricité générale et industrielle, a acquis le lot n°1 d'une superficie de 3 017m². 50 salariés travaillent au sein de l'entreprise.

Fin 2019, une promesse de vente a été établie pour le lot n°2 d'une superficie de 2 984m² au profit de la SCI JUS DE THE (Allée de l'Yonne). La signature de l'acte de vente est prévue pour 2020. De plus, deux porteurs de projets ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition des lots n°6 et n°3.

AuxR_Parc : 35 ha commercialisables

Sur AuxR_Parc, l'année 2019 a été dédiée à l'aménagement de la zone d'activités : terrassement, création des deux giratoires et de la voirie traversant la zone, installation des réseaux (électricité, gaz, eau, fibre), mise en place du mobilier urbain, et les différentes plantations ont été réalisés. L'aménagement de certains espaces verts est encore à effectuer sur l'année 2020. En parallèle du chantier, deux entreprises ont officiellement confirmé leur intérêt de s'implanter sur AuxR_Parc en juin 2019 :

- Ycare, spécialisée dans le matériel de chantier, a pour objectif d'embaucher une quarantaine de personnes dans les sept ans.

- IBB Tech experte dans la fabrication d'habitations autonomes en bois, prévoit quant à elle 19 embauches à l'ouverture de l'usine et vise les 200 salariés dans un futur proche.

Total des dépenses 2019 : 7 468 470 € HT

Montant des marchés de travaux (HT) : Voirie & Réseaux divers 9,9 M€, Éclairage public 455 K€, Plantation & Mobiliers 1,9 M€.



ZAE AuxR_Parc - Appoigny

Suivi des zones d'activités

Suite au transfert à l'Agglomération de la gestion des zones d'activités économiques des communes, la Communauté de l'Auxerrois gère depuis le 1^{er} janvier 2019 23 zones dont deux communautaires. Ces zones sont réparties sur 13 communes et représentent près de 620 hectares.

Afin de préparer et d'accompagner ce transfert de compétence, un guide explicatif a été réalisé, à destination des services de l'agglomération et des communes concernées.

Sur l'année 2019, un premier programme de travaux de remise à niveau des voiries a été effectué, pour un montant respectant la dotation annuelle de 336 k€ TTC : rues Schuman et Worms dans la zone des Clairions à Auxerre, une section de la rue des Isles dans la ZAE de la Plaine des Isles Nord à Monéteau.

Les priorités d'intervention sont appréciées au regard des enjeux de mobilité économique et de l'état des chaussées.



Création de voirie - ZAE AuxR_Parc - Appoigny

LE PÔLE ENVIRONNEMENTAL

La construction du Pôle Environnemental, débutée en 2018, s'est poursuivie tout au long de l'année 2019. Le service développement économique a œuvré durant cette période pour concevoir au sein de ce bâtiment, un espace dédié aux entreprises. Un incubateur, une pépinière et un hôtel d'entreprises y seront donc présents.

En novembre, trois entreprises ont été approuvées par un comité de validation pour intégrer le Pôle :

- Ecollant, spécialisée dans le recyclage de collants usagés ;
- Phenix, spécialisée dans la lutte contre le gaspillage et l'aide aux entreprises dans la réduction de leurs déchets ;
- AK-Team, experte dans les travaux d'aménagement et l'entretien des milieux naturels.

Dès l'ouverture du Pôle Environnemental, des animations et un accompagnement seront réalisés pour les entreprises résidentes. Pour cela, un appel d'offres a été effectué durant le second semestre 2019 pour trouver le prestataire approprié.

LE TIERS-LIEU

Les vestiaires Guilliet ont été retenus en 2019 pour accueillir un Tiers-lieu. Le but de cet équipement est de créer une structure d'externalisation et de mutualisation des projets R&D (recherche et développement) pour les entreprises innovantes. Cette démarche permettra alors de faire émerger des projets, et en complémentarité avec le Pôle Environnemental, de favoriser l'innovation.

Pour cet équipement, un marché a été lancé au printemps 2019 avec une remise des offres fin juin. Tout au long du second semestre, l'architecte sélectionnée, Laure Jacquin du Collectif « EnMêmeTemps », a ainsi travaillé sur les diagnostics et la réalisation finale des plans.



Projet 3 D du Tiers-Lieu dans ses nouveaux locaux - ville d'Auxerre

LE COMMERCE

En juin 2019, la Communauté de l'Auxerrois a mis en place trois aides pour réinvestir les locaux vacants et encourager l'implantation de nouveaux commerces dans les centres-villes et centres-bourgs de l'agglomération.

- **L'aide Boutique_Tremplin** : permet à un porteur de projet de tester son idée de commerce pendant une durée déterminée, pour un coût réduit, grâce à la prise en charge d'une partie de son loyer.
- **L'aide Associations** : permet de subventionner les initiatives des associations de commerçants en faveur du commerce local.
- **L'aide Reprise_Commerce** : permet à un repreneur d'un fonds de commerce de profiter d'un coup de pouce financier afin de rénover, sécuriser ou encore aménager son local.

Trois aides ont été versées en 2019 pour une somme de 4975€. Les commerces Pyneau Prunutz et Crucy Flor, ont reçu une aide au titre de l'aide Boutique Tremplin pour un total de 1975€. Le collectif du quartier de l'horloge a reçu, de son côté, 3000€ via l'aide Associations.

Afin d'accompagner les commerçants et de recréer une dynamique commerciale sur l'Auxerrois, une chargée de mission commerce a été recrutée au sein du service développement économique en novembre 2019.



Ouverture d'un commerce en centre-ville d'Auxerre via le dispositif de boutique tremplin

PERSPECTIVES 2020

L'année 2020 devrait être marquée par la finalisation d'AuxR_Parc et du Pôle Environnemental, et l'installation des premières entreprises au sein de ces deux équipements.

Les travaux du Tiers-Lieu commenceront en septembre 2020 pour une durée d'un an.

Enfin, pour les commerçants, de nouvelles aides devraient voir le jour.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

L'aménagement numérique du territoire a donné naissance à 2 projets principaux :

- Le projet AMII réalisé par Orange, prend en charge le déploiement de la fibre optique pour 19 communes de l'Auxerrois.
- Le Projet Yonne Numérique - RIP, piloté par le département, comprend le déploiement de la fibre optique pour les 9 anciennes communes du Coulangeois. Le nombre de logements à raccorder est de 37 195 pour la zone AMII et 3 419 pour le RIP.

Direction e-services

6 Place du Maréchal Leclerc
tel : 03 86 72 25 66

INDICATEURS

65%

c'est le taux de réalisation du nombre de foyers raccordables par rapport au nombre de foyers adressables sur la zone AMII (19 communes)

+ 11 610

logements raccordables par rapport à septembre 2018. Une progression remarquable, qui devrait être maintenue sur 2020

348

foyers ont été raccordés «en montée de débit» sur la commune d' Escamps, soit 10,7% des foyers de la zone RIP.

FAITS MARQUANTS

En zone AMII, toutes les communes disposent désormais d'une ou de plusieurs armoires destinées à raccorder les logements en fibre optique. Orange s'est engagé à raccorder 85 % des logements à ces armoires, d'ici fin 2020, 93 % à fin 2021, et 100 % à fin 2022, hors refus de tiers.

Lindry bénéficiera de la fibre optique comme toutes les communes de la CA, grâce à l'avenant à la convention AMII signé avec Orange. La planification du raccordement de Lindry n'est pas encore connue.

C'est l'opérateur Altitude Télécom qui a été retenu pour le déploiement de la fibre optique sur les territoires d' Escamps et Gy-L'Evêque, qui finalement bénéficieront comme les autres communes du Coulangeois de la fibre optique à l'abonné en lieu et place d'un dispositif de montée en débit.

L'étude de déploiement de la fibre optique est entamée sur les 7 autres communes du Coulangeois. La fibre optique devrait être disponible fin 2021.



TOURISME

Les missions

- Pilotage de projets structurants de la stratégie de développement touristique comme le « Projet rénovation du quartier du Port ».
- Gestion de l'Office de tourisme : renseignements des visiteurs et habitants, promotion, commercialisation, tourisme d'affaire, montage de produits touristiques, organisation de visites guidées, organisation d'événements, participation aux instances Régionale, Nationale...
- Organisation d'événements comme *Garçon La Note*, *Fleurs de Vignes*.

Auxerre Tourisme

EPIC créé en 2016

7 Place de l'Hôtel de ville

tel : 03 86 52 06 19

INDICATEURS

870 k€

budget annuel
(250 k€ de subvention d'équilibre versée par la CA en 2019)

150 k€

reversés chaque année par
l'Office de tourisme aux prestataires

52 745

visiteurs à l'Office de tourisme en 2019
(48 710 en 2018)

397

hébergements touristiques recensés (dont 223 Air bnb)

1 156

résidences secondaires

LES ÉVÉNEMENTS

Garçon la note !

En 2001, Auxerre invente un festival dont l'objectif est de permettre aux touristes de profiter des soirées d'été et ainsi de favoriser leur séjour dans la région. Ces animations musicales gratuites tout au long de l'été permettent d'animer les terrasses des cafés et restaurants dans les cœurs de villes et de village pour les visiteurs de passage, les résidents occasionnels, et les habitants

9 autres collectivités ont adopté ce festival et signé une convention avec Auxerre propriétaire de la marque « Garçon La Note » : Cosne-sur-Loire, Chalon, Cluny, Dax, Dijon, Louhans, Nevers, Sens, Tournus. Soit plus de 250 concerts, 500 artistes, 60 000 spectateurs.

Le festival défend un projet de territoire en offrant une visibilité importante aux artistes émergents, plus de 240 personnes par soir, et ce, grâce à une communication qui dispose de la force de frappe des Offices de tourisme. Il s'impose comme un espace de primo-diffusion important pour des groupes en développement.

Fleurs de vigne

Tous les deux ans, en mai, Auxerre fête les vins de l'Yonne à travers *Fleurs de Vigne*, dégustation grand format des vins de l'Yonne. Plus de 100 viticulteurs et négociants de Chablis et du Grand Auxerrois proposent leurs cuvées issues de la dizaine d'appellations disponibles sur le terroir icaunais. Mais c'est un événement qui propose également des animations comme la cave aux arômes, des initiations à la dégustation ou encore des groupes musicaux, des expositions artistiques, des ateliers culinaires, des jeux pour enfants, des rencontres avec les animaux de la ferme et des dégustations de produits du terroir.

	2017	2018	2019
Recettes de la taxe de séjour	269 319,05 €	275 469,21 €	264 793,24 €
Subventions d'équilibre reçues de l'agglomération	200 000 €	297 409 € *	250 000 €

* dont 47 409 € pour Fleurs de Vigne

	2017	2018	2019
Nombre de visiteurs de l'office de tourisme	47 535	48 710	52 745

LA VÉLOROUTE « TOUR DE BOURGOGNE »

Le projet de tour de Bourgogne a pour objet de réaliser un itinéraire cyclable de plus de 800km le long des canaux de Bourgogne et du Nivernais dans leurs sections icaunaises. La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par le conseil départemental de l'Yonne.

Le projet de la traversée de l'Auxerrois est évalué à 2,2M d'euros avec un financement de la communauté de l'Auxerrois à hauteur de 36 % soit 750 000 € sur 5 ans :

- 1^{ère} tranche entre Champs-sur-Yonne et Augy réalisé en 2018 avec une participation de la communauté de l'Auxerrois à hauteur de 59 709 €.
- 2^{ème} tronçon entre Augy et Auxerreexpo : en cours.



LES SENTIERS DE RANDONNÉE



200 km en tout

17 sentiers à baliser sur 5 ans
(soit 2 à 3 sentiers par an)

La communauté d'agglomération de l'Auxerrois a adopté en 2019 le nouveau schéma de la randonnée et a défini les 17 sentiers d'intérêt communautaire.

La randonnée pédestre est la première activité sportive pratiquée par les Français en vacances. Au cours des dix dernières années, le nombre de séjours avec randonnée des Français a augmenté de 25%, porté par le besoin croissant des clientèles touristiques, urbaines en grande partie, de [re]connexion à la nature.

PERSPECTIVES 2020

- Participation à la réflexion sur le transfert des installations portuaires au 1^{er} janvier 2020.
- Poursuite et achèvement de la stratégie de développement touristique de l'Auxerrois 2016-2020.
- Elaboration de la stratégie de développement 2021-2026.
- Tourisme d'affaires : accueil des rencontres Nationales du Tourisme Fluvial à Auxerreexpo.



**POLITIQUE
DE LA VILLE,
RENOUVELLEMENT
URBAIN ET
COHÉSION
SOCIALE**

POLITIQUE DE LA VILLE

Direction de la cohésion sociale
24 rue Paul Armandot
tel : 03 86 51 88 10

Les missions

La politique de la Ville correspond à un ensemble d'actions de revalorisation de certains quartiers urbains pour :

- réduire les inégalités sociales dans les quartiers défavorisés prédéfinis ;
- diminuer les écarts de développement avec les autres territoires ;
- enrayer la dégradation des conditions de vie des habitants de ces quartiers.

L'outil Contrat de Ville est un dispositif de développement urbain et social piloté par l'État, géré par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, en faveur de quartiers de la ville d'Auxerre dits prioritaires (Sainte-Geneviève/Brichères, Les Rosoirs, Rive-Droite) et en « veille active » (Saint-Siméon).

Il permet de mener des actions en fonction des thématiques pour les quartiers et/ou sur les quartiers et de financer des actions innovantes et structurantes en vue de résorber les difficultés repérées. Il doit permettre :

- d'apporter des activités utiles aux habitants répondant à leurs besoins ;
- d'avoir un impact direct ou indirect sur ces populations ;
- de favoriser leur intégration ;
- d'assurer le bien vivre ensemble ;
- de rendre les quartiers plus attractifs et de créer du lien social.

Chaque bilan d'action financée comprend des indicateurs qualitatifs (exemple : impacts et effets sur la population) et quantitatifs (exemple : nombre d'enfants des QPV touchés) propres à l'action.

Le contrat de ville a été signé pour 4 ans (« 2015-2019 ») avec les financeurs suivants : l'État, le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, le conseil départemental de l'Yonne, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre.

Il comprenait initialement 4 thématiques principales (appelés piliers) : la Cohésion Sociale, le Cadre de vie, le Développement Economique et les Valeurs de la République et de la citoyenneté. Ces derniers ont été modifiés via le protocole d'engagements renforcés et réciproques, dans le cadre de la rénovation des contrats de ville, signée en juin 2019 avec l'ensemble des partenaires de ce dispositif.

Le Contrat de Ville de l'Auxerrois a donc été prolongé sur la période 2020-2022 dans le cadre de la rénovation.

INDICATEURS



84

dossiers de demandes
de subvention reçus



68

actions validées pour les deux
programmations
47 sur l'axe cohésion sociale,
15 pour l'emploi et insertion
professionnelle
6 en faveur du cadre de vie et du
renouvellement urbain



606 799 €

enveloppe financière versée par
les financeurs pour les actions
contrat de ville 2019 dont 198 k€
de la CA

LES FAITS MARQUANTS

Gestion de l'Appel à Projet 2019 et des instances de la première programmation d'actions 2019

Le contrat de ville permet à des porteurs de projets divers (collectivité, association, entreprises et auto-entrepreneurs) de mener des actions en fonction des thématiques, listées ci-dessus pour et dans ces quartiers en les finançant.

Pour 2019, les porteurs de projets pouvaient se positionner sur 13 orientations découlant de 4 piliers. Les comités technique, financier et de pilotage ont eu lieu entre février et mars 2019 pour sélectionner les dossiers retenus. 78 actions ont été déposées au titre du contrat de ville de l'Auxerrois pour cette programmation.

Rénovation du Contrat de ville

C'est une démarche initiée par l'État dans le cadre de la prolongation du Contrat de Ville jusqu'en 2022 en lien avec les différents partenaires financiers. La cellule Politique de la Ville a assuré la coordination de ce travail.

Cette réflexion a permis l'élaboration d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Ce document intègre les résultats de l'évaluation à mi-parcours, les orientations fixées par chaque co-financeur et les actions potentielles déclinées au niveau du territoire.

Gestion de la Programmation d'actions bis 2019

L'État, disposant de reliquat d'enveloppe financière, au titre des contrats de ville dans l'Yonne, a proposé des « programmations bis 2019 » aux territoires politique de la ville icaunais.

A l'issue de la 1^{ère} programmation 2019 du Contrat de Ville, il subsistait des crédits permettant de soutenir d'autres actions lors d'une programmation bis 2019. C'est ainsi que, des porteurs de projets, rencontrés au printemps, ont pu déposer 6 dossiers de demande de subvention dans le cadre de cette programmation exceptionnelle.

Réunions thématiques et suivi des actions des programmations

Des réflexions ont été menées en matière d'éducation, d'emploi et d'insertion afin que les porteurs de projets répondent mieux aux critères du contrat de ville et aux besoins repérés.

Lancement de l'Appel à Projet de la programmation 2020

Renouvellement des conventions financières de droit commun en matière d'insertion

L'insertion fait partie de la compétence Politique de la ville et non de la compétence du développement économique pour l'Agglomération auxerroise. Des conventions entre la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et l'association Club Mob, la Maison de l'Emploi et de la Formation ainsi que la Mission Locale ont été renouvelées jusqu'à fin 2020.



Formation de jeunes issus des quartiers dits prioritaires au titre du contrat de ville 2019 (entreprise d'insertion professionnelle IDées 89)

PERSPECTIVES 2020

- Gestion de l'appel à projets 2020 et des instances de la 1^{ère} programmation d'actions 2020.
- Poursuite des réunions thématiques.
- Préparation de l'Appel à Projet 2021.
- Réflexion sur l'élaboration d'un règlement financier harmonisant la gestion et le versement des enveloppes financières de la ville d'Auxerre et de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au titre du contrat de ville à l'attention des porteurs de projets financés.

HABITAT

De la compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » à une ambition partagée de cohésion urbaine et sociale du territoire

Une ambition au cœur du projet de territoire 2015 – 2020 :

- Impulser la production d'un habitat de qualité et innovant en accompagnement du dynamisme économique du territoire.
- Accueillir dignement les populations.
- Favoriser la mixité sociale.

Pour répondre aux besoins quotidiens des habitants en matière d'aménagement et d'habitat, l'activité se traduit par l'élaboration et le suivi-animation du Programme local de l'habitat (PLH), le soutien à la production de logements locatifs sociaux et la réhabilitation du parc privé.

Direction de l'urbanisme

2 bis Place Maréchal
Leclerc
tel : 03 86 98 08 34

INDICATEURS



215

foyers soutenus
réhabilitation



145 k€

d'aides aux particuliers
pour l'accèsion à la pro-
priété dans l'ancien

4,7 M €

de travaux engagés
retombées positives sur
le tissu économique local
(artisans)



5

logements vacants réha-
bilités pour remise sur le
marché du locatif
(loyers plafonnés)

500 k€

d'aides aux particuliers
pour l'amélioration du parc
immobilier existant



En moyenne,
1 € d'aide de la CA mobilise
1,5 € d'aide de l'État (ANAH)
pour un reste à charge de
2€ pour les particuliers.



39

garanties d'emprunt pour
la construction de loge-
ments sociaux
7,8 M€ de capital restant dû

LES FAITS MARQUANTS

La CA avait pour ambition de mettre en œuvre un nouveau Plan Local de l'Habitat – PLH - et se mettre en perspective avec le dispositif Cœur de ville ainsi que le NPNRU1, tous deux validés. Ce nouveau PLH n'est pas encore approuvé. Néanmoins, un grand nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre du précédent PLH sont toujours d'actualité.

PERSPECTIVES 2020

- Finaliser les dispositifs en cours (OPAH & OPAH-RU).
- Définir une vision stratégique de l'Habitat, du Logement et du Peuplement.
- Déployer des actions qui tiennent compte des nouveaux enjeux, des documents de planification, des dispositifs cadres.
- Accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement.

AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Le service mutualisé, créé au 1^{er} juillet 2015, a pour mission principale l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes adhérentes, assurée depuis le dépôt de la demande d'autorisation en commune jusqu'à la proposition d'arrêté au Maire.

Le service commun ADS-SIG réalise :

- des certificats d'urbanisme dits « opérationnel » et « informatif » (Cu a et b),
- des permis de construire, des permis de démolir, des permis d'aménager,
- des déclarations préalables (DP).

Le service commun a vocation l'assistance et le conseil à toutes les communes adhérentes et aux particuliers de ces dernières.

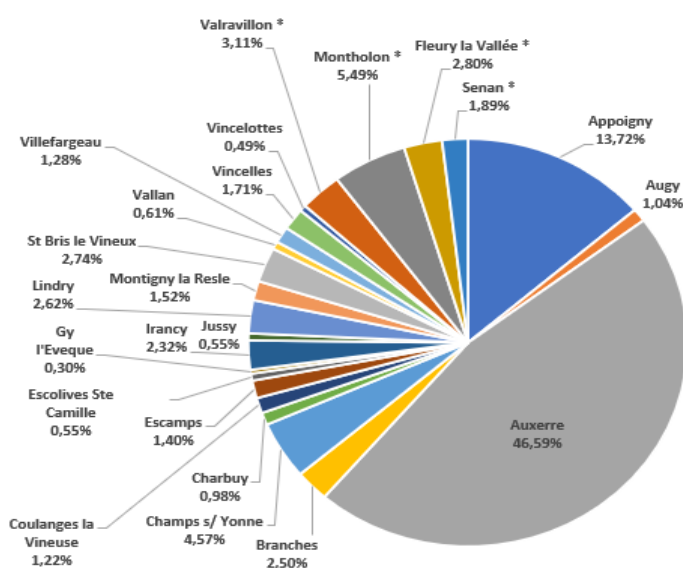
Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes adhérentes au service commun ADS-SIG sont les suivantes : 19 communes membres de la CA (Appoigny, Augy, Auxerre, Branches, Champs-sur-Yonne, Charbuy, Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gy l'Evêque, Irancy, Jussy, Lindry, Montigny-la-Resle, Saint-Bris-le-Vineux, Vallan, Villefargeau, Vincelles et Vincelottes) 4 communes en prestation de service (Fleury-la-Vallée, Montholon, Senan et Valravillon).

Direction de l'urbanisme

2 bis Place Maréchal
Leclerc

tel : 03 86 72 21 10

Part de chaque commune dans
l'activité du service en 2019



LES FAITS MARQUANTS

- Mutualisation des services avec la ville d'Auxerre au 1^{er} janvier 2019 avec la mise en place d'une nouvelle organisation.
- Mise en production des outils GEO et OXALIS, effective depuis le 1^{er} janvier 2019.
- Mise en place d'un portail pour permettre la saisie par voie électronique des autorisations d'urbanisme (uniquement les CU et DIA pour 2019).

Cette année a été marquée par une hausse de l'activité « accueil, renseignements et conseils » des pétitionnaires, des porteurs de projets et des élus des communes. Ces missions occupent une large part de l'activité quotidienne du service.

Le nombre d'appels reçus et les rendez-vous assurés par le service commun dans le cadre de conseil(s) et d'avis sur des pré-projets se sont accrus. Les prises de contact se sont généralement faites à l'initiative des communes qui ont orienté leurs administrés vers le service commun.

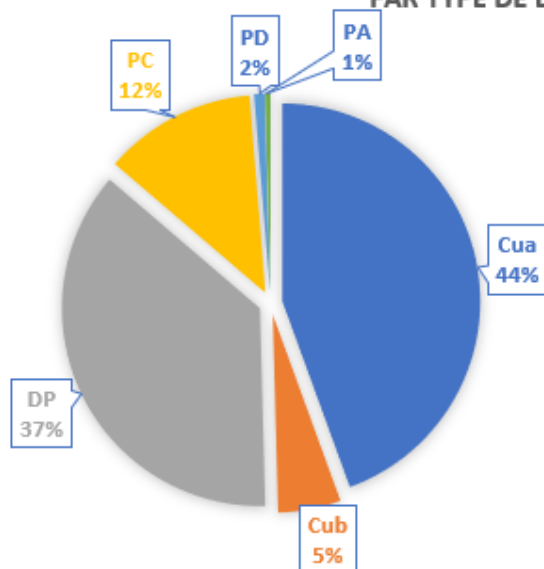
Les échanges par mail sont privilégiés mais les agents restent facilement joignables par téléphone selon leurs disponibilités afin de répondre aux sollicitations.

PERSPECTIVES 2020

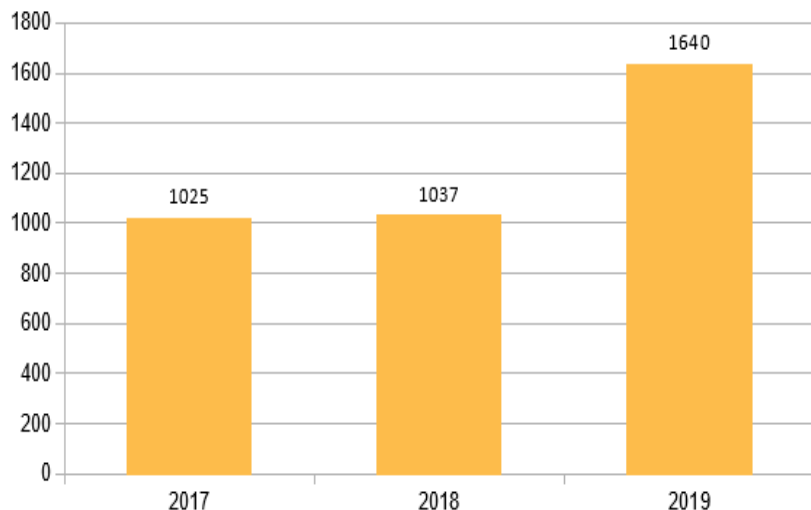
- Etendre la saisie par voie électronique via le GNAU des déclarations préalables et permis de construire aux particuliers et professionnels.
- Mise en place de nouveaux outils plus pertinents avec pour objectif de mettre en place un travail collaboratif, faire évoluer les outils existants afin de les rendre plus lisibles et compréhensibles et réduire les délais de transmission à la Communauté.
- Réflexion sur la prise en charge de nouvelles communes en prestation de service sous conditions.
- Faire évoluer les conventions et les modalités de facturation.

Par ailleurs, le service poursuivra sur 2020-21 les déclinaisons opérationnelles initiées en 2018 et 2019 (document d'information trimestriel, questions/réponses, logigramme, rencontre mensuelle) ainsi que son travail de partenariat en matière de droit des sols auprès des communes adhérentes.

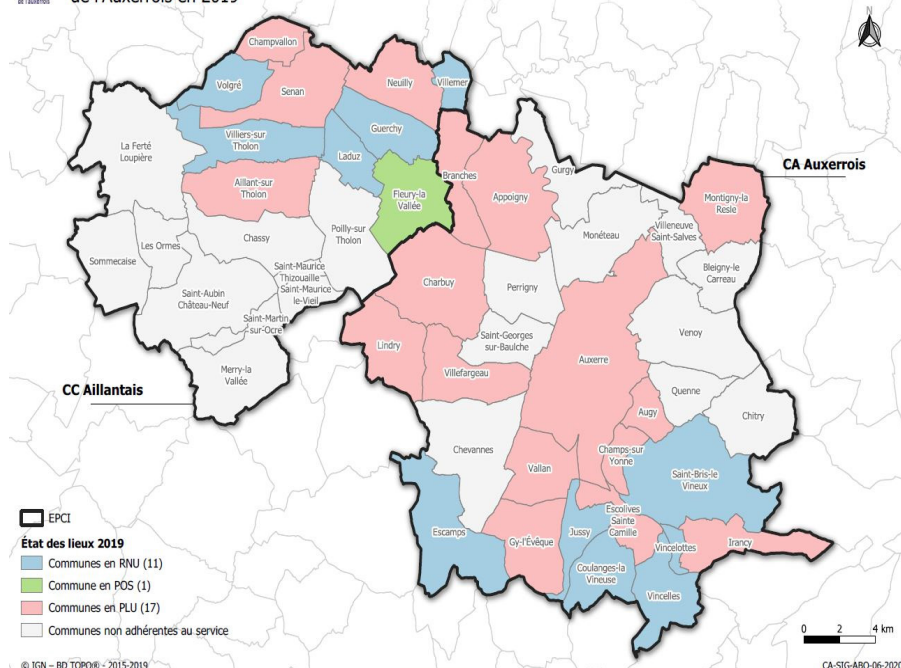
RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ 2019 DU SERVICE PAR TYPE DE DOSSIER



Dossiers traités
(tout type confondu)



État des lieux des documents d'urbanisme des communes adhérentes au service ADS-SIG de la Communauté de l'Auxerrois en 2019



INDICATEURS

1640

dossiers instruits
soit 823 Eq PC
(+21% par rapport à 2018)

dont

204

permis de construire

602

déclarations préalables

729

certificats d'urbanisme
informatifs (CUa)

84

certificats d'urbanisme
opératinnels (CUB)

14

permis de démolir

7

permis d'aménager

173 k€

de dépenses pour ce service commun en 2019 dont 152 594 € pour les communes de la CA et 21 340 € pour les autres communes sous forme de prestation de services

STRATÉGIE TERRITORIALE ET PLANIFICATION

Direction de
l'urbanisme
2 bis Place Maré-
chal Leclerc
tel : 03 86 72 44 22

Le service stratégie territoriale et planification est chargé de l'élaboration et mise en œuvre du SCoT à l'échelle du PETR, des plans locaux d'urbanisme de l'Agglomération, du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial d'Auxerre, et du règlement local de publicité.

Il est composé d'un chef de service, de deux chargés de missions et d'un infographiste mutualisé au sein du service projets structurants urbains et ruraux, stratégie territoriale et planification, gens du voyage.

LES FAITS MARQUANTS

Plan local d'urbanisme (PLU) et Règlement Local de Publicité (RLP)

Approbation des PLU : Champs-sur-Yonne, Branches, Augy

Révision allégée : PLU de Lindry (arrêt du projet)

Elaboration de PLU :

PLU Chitry : attribution du marché, lancement de la procédure et débat PADD en conseil communautaire de décembre.

PLU Escamps : attribution du marché, lancement de la procédure et débat PADD en conseil communautaire de décembre.

PLU Jussy : attribution du marché, lancement de la procédure et débat PADD en conseil communautaire de décembre.

PLU Vincelottes : attribution du marché, lancement de la procédure et débat PADD en conseil communautaire de décembre.

PLU Saint-Bris-Le Vineux : débat PADD

Révision : RLP Auxerre : arrêt du projet

Modification simplifiée :

PLU Chevannes : approuvée

PLU Monéteau : approuvée

PLU Montigny-La-Resle : approuvée

PLU Auxerre : lancement de la procédure

PLU de Champs-sur-Yonne : lancement suite à un recours

Déclaration de projet : Venoy

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Élaboration du SCoT : Procédure de recrutement d'un chargé de mission SCoT pour mener en régie l'élaboration du SCoT suite à la résiliation du marché d'étude.

Dérogations SCoT : PLU Bazarnes, PLU Cravant, PLUi Aillantais, PLU Bonnard, PLU Chailley, PLU Jaulges.

Avis SCoT : PLUi Aillantais, PLU Cravant, PLU Accolay, PLU Vermenton, PLU Laroche-Saint-Cydoine.



INDICATEURS

3

Plans Locaux d'Urbanisme
approuvés

6

procédures d'élaboration

2

procédures de révision

5

procédures de modification

1

déclaration de projet

6

dérogations accordées

3

avis rendus

PERSPECTIVES 2020

Plan local d'urbanisme (PLU) et Règlement Local de Publicité (RLP)

Elaboration :

PLU Chitry : arrêt du projet en décembre

PLU Escamps : arrêt du projet en décembre

PLU Jussy : arrêt du projet en décembre

PLU Vincelottes : arrêt du projet en décembre

PLU Saint-Bris-Le Vineux : arrêt du projet en décembre

Modification simplifiée :

PLU Monéteau : lancement de la procédure

PLU Appoigny : approbation décembre

PLU Auxerre : approbation octobre

PLU de Champs-sur-Yonne : approbation

PLU Augy : lancement de la procédure

Révision : RLP Auxerre : enquête publique septembre et approbation décembre

Déclaration de projet :

Venoy : enquête publique octobre

Irancy : lancement de la procédure

Révision allégée : PLU de Lindry : enquête publique septembre – approbation décembre

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Élaboration du SCoT :

- bilan de l'état d'avancement du SCoT
- communication/information sur ce qu'est un SCoT

Etude : Etude préalable à la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur



LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE

Le NPNRU est le deuxième programme national de rénovation urbaine. Il concerne deux quartiers prioritaires : le quartier d'intérêt national Sainte-Geneviève et le quartier d'intérêt régional Les Rosoirs. Une convention de préfiguration a été signée le 22 mars 2017.

L'année 2019 a été l'année de rédaction du projet de rénovation urbaine des quartiers Sainte-Geneviève et Les Rosoirs. Ce travail partenarial - ANRU, Etat (Préfecture et DDT), conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Caisse des Dépôts & Consignations Banque des Territoires, Action Logement, OAH, ville d'Auxerre et Communauté d'agglomération, a abouti à la définition du projet de rénovation urbaine des deux quartiers. Celui-ci a fait l'objet d'une instruction de la part des partenaires financiers lors de deux instances de l'ANRU :

- réunion technique préparatoire : octobre 2019
- comité national d'engagement : 18 décembre 2019



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le service gens du voyage est en charge de l'aire d'accueil des gens du voyage, du programme de relogement des gens du voyage et de l'aire de grand passage.

Des travaux de confort ont été réalisés en 2019.

Il est composé d'un chef de service, de deux agents sur l'aire d'accueil dont un responsable de celle-ci.

Direction de l'urbanisme

2 bis Place Maréchal Leclerc

tel : 03 86 72 44 22



INDICATEURS

170

résidents ont séjourné dans l'aire
d'accueil Route de Toucy

dont

55 hommes

58 femmes

57 enfants

54 personnes seules et
couples sans enfants à
charge

59 couples avec enfants à
charge

2

mois c'est la durée moyenne du
séjour dans l'aire d'accueil de
l'Auxerrois

PERSPECTIVES 2020

- Programme de relogement des gens du voyage
Lancement du deuxième programme de relogement des gens du voyage.

- Aire de grand passage
Actualisation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.



**LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

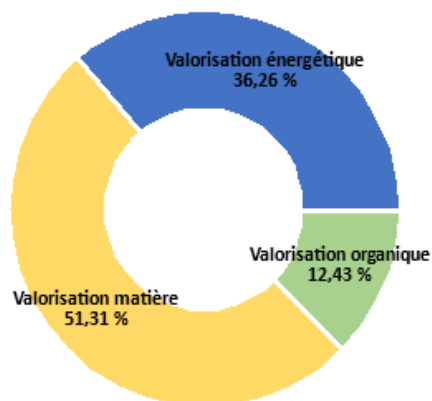
LES DÉCHETS

De par sa compétence obligatoire de Prévention et de Gestion des déchets, la Communauté de l'auxerrois assure l'organisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Des collectes de déchets en porte à porte, un réseau de 7 déchetteries, des services connexes comme la maintenance du parc de bacs roulants sont autant de services permettant à chaque usager de trier ses déchets correctement dans un objectif de préservation des ressources naturelles.

Direction cadre de vie
Centre technique
rue Guynemer
tel : 03 86 18 09 24

Mode de valorisation des déchets



Valorisation énergétique

14 894 t

des déchets collectés
sont enfouis en centre de
stockage



biogaz récupéré pour
production d'électricité



broyat transformé en ma-
tériaux de chauffage pour
cimenteries

** hausse dûe à l'inté-
gration de la déché-
terie de Val de Mercy
gérée par la CC Puisaye
Forterre jusqu'en 2018.*

Valorisation matières

21 078 t

collectées sont des
matériaux recyclables

qui ont été triés puis utilisés pour fabriquer de
nouveaux produits et éviter l'utilisation de matières
premières.



Valorisation organique

5 104 t

collectées en
déchetteries

sont des végétaux destinés au compostage. Le compost
est utilisé pour amender des terres agricoles ou encore
revendu à des paysagistes, des services communaux,
des particuliers. Il en va de même pour les 118 tonnes
de biodéchets issus des restes de repas.





INDICATEURS TECHNIQUES

Comptabilisation des tonnages par flux collectés

	68 187 hab		67 979 hab		Yonne 2015	Bourgogne FC 2015
	2019	2018	Evol. 2019/2018	%		
Type de déchets	Tonnes	kg/an/hab	kg/an/hab	%	kg/an/hab	kg/an/hab
Ordures ménagères et assimilées	14 894	218	226	-3,35%	222	202
Cartons et Sélectif porte à porte	4 531	66	72	-6,60%	54	58
Points Recyclage (sans le Verre)	638	9	9			
Verre	2 202	32	36	-9,65%	36	38
Textiles	311	5	3	64,05%		
Déchetteries	17 782	261	234	11,32%		
Bio déchets (*)	118	24	24	1,67%		
TOTAL	40 476	594	582	2,06%		

INDICATEURS FINANCIERS

	Dépenses en Euros (CA 2019)	en Euros par habitant
Traitement des Ordures Ménagères	1 666 352 €	24,44 €
Tri des Emballages Recyclables	979 119 €	14,36 €
Collecte et Tri des PAV	355 074 €	5,21 €
Collecte et régie des Déchets Ménagers	3 441 539 €	50,47 €
Déchèteries (transport et traitement)	1 206 575 €	17,70 €
Total des dépenses de fonctionnement 2019	8 160 218 €	119,67 €

LES FAITS MARQUANTS

- Lancement d'une étude de faisabilité sur la tarification du service Déchets.
- Intégration de la déchetterie de Val de Mercy dans le réseau des déchetteries communautaires.
- Sensibilisation au tri des déchets de l'ensemble du personnel de la Communauté.

PERSPECTIVES 2020

- Fin de l'étude sur la faisabilité d'une tarification incitative.
- Mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

33,1%
taux de recyclage des déchets collectés (hors déchèteries)
34,1% en 2018 / 32,3 en 2017

52,1%
taux de valorisation matières (tonnages expédiés dans les unités de recyclage après tri)
50,4% en 2018 / 51,3% en 2017

119,67€
par habitant en 2019
c'est le ratio entre population et dépenses liées au service de collecte et de traitement des déchets

L'EAU

Le service public d'eau potable a pour mission la production, le traitement, le transfert, le stockage, la distribution et la protection des ressources. Il intervient sur l'ensemble du territoire de la Communauté de l'auxerrois, exception faite de la commune d'Escamps qui est en représentation substitution dans un syndicat.

L'exploitation du service est déléguée via deux contrats d'affermage : Véolia pour Chitry-le-Fort et Suez pour le reste du territoire de la communauté (sauf Escamps jusqu'à 2022).

La Communauté réalise en direct les investissements plus importants. Ces travaux sont financés par une surtaxe communautaire.

Direction développement durable

Boutisses C

rue des Plaines de l'Yonne

tel : 03 86 98 08 37

INDICATEURS

33 462

usagers

6,11 m³

d'eau produits

4,02 m³

d'eau vendus

727

km linéaire de réseaux

73,40%

taux de rendement du réseau

0,63%

taux moyen de renouvellement du réseau

81 €

dépense moyenne par habitant pour l'investissement

LES FAITS MARQUANTS

Pérennisation du réseau

- 6,9 km de conduites renouvelées.
- Réhabilitation de l'étanchéité des dômes du réservoir de Saint-Siméon.
- Mise en place de télégestion et d'analyseur de chlore dans les sites du Coulangeois.

Sécurisation de la distribution

- Début de l'interconnexion du réseau de Chitry au réseau principal (5km de conduites posées).
- Réception des travaux pour la réalimentation de la nappe alluviale du captage de la Plaine du Saulce.

Préservation de la ressource

- Elaboration d'une charte locale.
- Début de l'itinérance de l'exposition sur l'eau.

Suivi des contrats de délégation de service public

- Réalisation d'un audit, respect des clauses contractuelles.

Stratégie du service

- Lancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable (outil de programmation et de gestion).

2,16€

prix moyen du m³
sur les communes du
périmètre Suez

PERSPECTIVES 2020

- Pérennisation du réseau : poursuite des travaux de renouvellement, début des travaux de réhabilitation du réservoir de Jonches.
- Préservation de la ressource : mise en plan des Paiements pour Services Environnementaux (compensation accordée à l'exploitation des terres agricoles suite à la mise en place de pratiques de protection environnement).
- Gestion du service : choix du nouveau mode de gestion du service public (régie, affermage, etc.) pour le contrat d'affermage principal attribué à SUEZ de 2012 à 2022.

	2017	2018	2019
Nombre d'usagers	31 413	33 634	33 462
Volumes produits (m3)	5 688 833	6 036 151	6 115 484
Volumes vendus (m3)	4 116 665	4 256 792	4 023 190
Linéaire de conduites (km)	628	723	727
Rendement (%)	76,40	75,69	73,40
Taux moyens de renouvellement (%)	0,52	0,48	0,63
Dépenses d'investissement / usagers (en €)	38	71	81
Prix/m3€ITC périmètre Suez Eau France (base 120m3)	1,88	2,08	2,16
Prix m3€ITC périmètre <u>Véolia</u> (base 120m3)	2,42	2,62	2,73

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service public d'assainissement non collectif effectue le contrôle des installations neuves et existantes. La gestion du service est en régie.

Son périmètre d'intervention est la Communauté de l'auxerrois exception faite des communes de Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Gy

l'Evêque, Vincelles et Vincelottes.

La périodicité de contrôle des installations existantes est de 8 ans.

Le financement du service est assuré par les redevances liées au contrôle.

	2017	2018	2019
Nombre d'assainissement non collectif	1034	1048	1074
Nombre d'installation contrôlées depuis la création du service	864	921	947
Nombres d'installations conformes	278	343	363
Taux de conformité	27%	33%	34%
Nombre de contrôles réalisés dans l'année	57	121	83
Les redevances			
Contrôle d'une installation neuve	140,00	140,50	144,80
Diagnostic	92,00	92,00	92,30
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	75,00	75,00	78,5

INDICATEURS

363

installations conformes

947

installations contrôlées
depuis la création du service

1074

assainissements non collectifs

144,8€

Prix d'un contrôle d'une installation neuve

34%

taux de conformité

92,3€

prix d'un diagnostic

LE PLAN CLIMAT

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, dans la continuité de son action en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial. Le « Plan Climat » a pour but l'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'actions pour faire de l'Auxerrois un territoire neutre en carbone en 2050. L'élaboration du Plan Climat puis sa mise en œuvre s'effectuent dans une dynamique de partenariat entre les acteurs du territoire et la collectivité afin de se donner les moyens de répondre aux enjeux de la crise climatique de manière intersectorielle et transversale.

Direction développement durable
Place Gérot
developpement.durable@auxerre.com

LES FAITS MARQUANTS

En 2019, la collectivité a élaboré le diagnostic du Plan Climat pour identifier et caractériser les principales activités émettrices de gaz à effet de serre, mais aussi les principaux effets du changement climatique sur son territoire. Afin de partager ces éléments d'analyse et de préparer l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions du Plan Climat, un processus de concertation avec les acteurs locaux a été organisé. Il a pris la forme d'une série d'actions de communication et participation regroupées dans la campagne l' « Agglo fait son plan Climat ».

Ce processus a eu pour vocation dans un premier temps de faire connaître la démarche d'élaboration du Plan Climat aux acteurs et citoyens du territoire, avant, dans un deuxième temps, de permettre la construction d'une stratégie et de propositions d'actions de manière collaborative avec les acteurs du territoire.

Concrètement la campagne « L'agglo fait son Plan Climat » s'est composée de quatre temps forts :

1. L'opération PEACTION & LOVE (60 participants)
2. Une enquête citoyenne (200 réponses)
3. Un atelier stratégie (32 participants, élus, partenaires et 19 citoyens)
4. Un atelier programme d'actions (48 agents, élus, partenaires et 29 citoyens, 200 propositions d'actions)



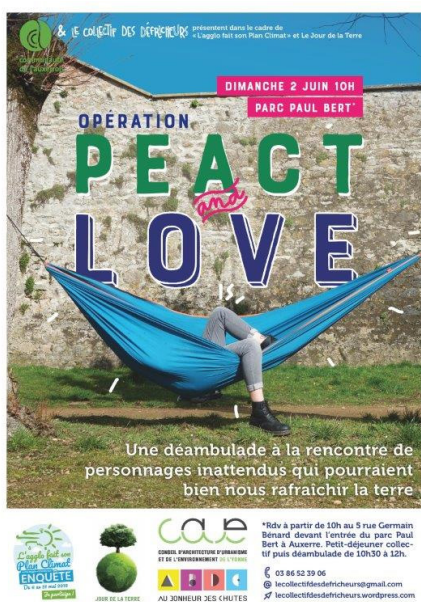
PRESPECTIVES 2020

En 2020, l'élaboration du Plan Climat se poursuivra en interne, pour élaborer la stratégie et le plan d'actions du territoire en accord avec la nouvelle équipe d'élus et son projet de territoire. Des séances de travail en groupes de travail auront lieu afin de sélectionner les propositions d'actions qui intégreront le plan d'action final. Après une validation en interne et une fois l'ensemble des documents requis élaborés, le Plan Climat sera soumis à l'approbation des différentes instances administratives et une consultation du public sur la version définitive du Plan Climat sera organisée conformément aux exigences de la réglementation.

En parallèle, la collectivité poursuivra la mutualisation des démarches Cit'ergie et Plan Climat avec la ville d'Auxerre, dans la perspective d'une labellisation Cap Cit'ergie à court terme.

L'opération PEACT & Love

La Communauté d'Agglomération a organisé cette déambulation poétique autour de la thématique climatique afin de sensibiliser les citoyens et les inviter à prendre part aux travaux du Plan Climat. Sous forme d'une promenade collective et animée avec l'appui d'un collectif d'artistes, l'opération a permis de faire connaître d'une manière décalée et créative le travail en cours sur les thématiques Climat, Air et Énergie à une soixantaine de personnes. Les participants étaient invités dans un premier temps à réfléchir librement à des hypothèses de nouveaux métiers et activités poétiques et futuristes en lien avec le Plan Climat, pour alimenter par la suite un recueil qui a servi de base à la création d'une promenade à la découverte de ces métiers dans le cadre de l'organisation de la Journée de la Terre 2019.



Une enquête citoyenne

Une enquête citoyenne a été réalisée sur le territoire de la collectivité afin de collecter les opinions et avis les plus divers possibles autour du plan climat et des principales thématiques qui le composent. Un questionnaire mis en ligne du 6 au 31 mai 2019 a permis de collecter les contributions et avis des citoyens du territoire de l'agglomération, en matière d'énergie, de mobilité, de consommation, d'air et de climat. 206 répondants ont pu ainsi s'exprimer sur leurs visions du territoire, leurs préoccupations et faire des propositions. Les résultats de cette enquête ne prétendent pas être représentatifs des opinions de tous les habitants du territoire, mais permettent en revanche de recueillir différentes sensibilités et une diversité de propositions issues des contributions volontaires qui ont permis d'alimenter l'élaboration du plan d'actions et de la stratégie du Plan Climat.

Ateliers Stratégie et Plan d'actions

En 2019, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois a conduit deux séries d'ateliers de concertation avec les habitants et les associations, mais aussi élus, techniciens des collectivités et partenaires. Au total, ce sont 32 agents, Élus, partenaires et 19 citoyens qui se sont réunis à l'atelier du 14 juin puis 48 agents, Élus, partenaires et 29 citoyens le 27 juin. La première série d'ateliers a consisté à définir les orientations stratégiques énergétiques du territoire, à partir de l'outil Des-

tinuation TEPOS. A partir d'estimations des potentiels d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables du territoire, une dynamique a été proposée aux participants pour quantifier les efforts possibles afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cela a permis aux participants de s'interroger sur le niveau d'ambition pour le territoire en termes de transition énergétique et les priorités pour le développement des différentes énergies renouvelables.

Le deuxième atelier orienté « plan d'actions » a permis de recueillir plus de 200 propositions concrètes suivant une méthode de « World Café » pour construire la transition énergétique du territoire. Pour cadrer les débats, les contributions se sont organisées autour de 4 sujets proposés :

- La consommation responsable
- L'aménagement du territoire et la mobilité
- La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables
- La sensibilisation, la formation et la communication

Suite à ces ateliers, un livret de concertation a été édité et transmis aux participants afin de leur rendre compte de leur participation dans l'élaboration du Plan Climat.



Une nouvelle gouvernance

En interne, en 2019, suite à la mutualisation engagée entre la Communauté d'Agglomération et la ville d'Auxerre, l'élaboration du Plan Climat a été une opportunité pour mutualiser les démarches Cit'ergie et Plan Climat. En effet, la communauté d'agglomération comme la ville d'Auxerre étaient engagées dans une démarche CIT'ERGIE pour obtenir une reconnaissance officielle de la qualité de leur politique énergie et climat à l'échelle européenne via la labellisation Cit'ergie. Afin de faciliter la mise en place de cette démarche transversale « PCAET-Cit'ergie-VA-CA », rebaptisée pour plus de simplicité démarche « Plan Climat », une nouvelle gouvernance a été mise en place. Elle doit permettre d'assurer le portage du projet au niveau politique par la création d'un Comité de Pilotage (CoPil), et au niveau technique par la création d'une équipe projet et d'un Comité Technique (CoTech) réunissant les directeurs et chefs de services de la collectivité responsables des thématiques incluses dans le Plan Climat. La première réunion des Copil et Cotech a eu lieu en septembre 2019 sous la direction du président de l'Agglomération.

LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Le service a pour mission de :

- piloter et animer la stratégie biodiversité et les actions qui en découlent ;
- animer la démarche Cit'ergie et Plan climat, politique énergie-climat ;
- accompagner les Directions dans la mise en œuvre d'actions de maîtrise de l'énergie et des démarches environnementales (biodiversité, mobilité) ;
- acheter et gérer l'énergie et l'eau (bâtiments, déchetteries, stations d'épuration) ;
- animer et sensibiliser sur l'environnement et les économies d'énergie ;
- valoriser et récupérer les certificats d'économies d'énergie ;
- animer un réseau de référents du Développement Durable et mettre en place des actions suite à leurs remontées d'informations.

Direction développement durable

Place Gérot

developpement.durable@auxerre.com



LES FAITS MARQUANTS

Natura 2000

Sur sollicitation de la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois s'est portée volontaire pour animer le dispositif Natura 2000 du site FR2600990 intitulé « Landes et tourbières du Bois de la Biche » situé sur les communes de Branches, Appoigny et Fleury-la-Vallée.

La chargée de mission environnement a été missionnée à 20 % de son temps (soit 1 jour par semaine) pour animer le Document d'Objectifs (DOCOB) du site. C'est un dispositif financé à 100 % par le FEADER et l'État.

Consommations d'eau et électricité du patrimoine (bâtiments, déchetteries)

- Les consommations énergétiques du patrimoine de la Communauté sont de : 1 439 925 kWh soit 187 k€.
- Les consommations d'eau du patrimoine sont de 44 299 m³ soit 132k€.

PRESPECTIVES 2020

Réalisation d'un Schéma Directeur des Energies

La Communauté de l'auxerrois a décidé, en lien avec les objectifs du Plan Climat et du SRADDET, de se doter d'une stratégie prospective sur l'avenir énergétique du territoire. A cette fin, elle réalisera en 2020/2021 une étude globale opérationnelle de planification énergétique dans l'objectif de la neutralité carbone en 2050.

AMI solaire

La Communauté de l'Auxerrois envisage de lancer en 2020 un Appel à Manifestation d'Intérêt dédié à la réalisation de centrales solaires au sol et à la réalisation d'ombrières solaires de parkings, sur les parcelles communales et communautaires. Les objectifs visés par ce projet sont principalement l'atteinte des objectifs nationaux en matière de développement des énergies renouvelables ainsi que des retombées économiques pour tous les acteurs du territoire.

Service public de l'efficacité énergétique

La Communauté préfigure la mise en place d'une offre d'accompagnement globale de tous les propriétaires. Souhaitant s'engager dans la rénovation énergétique performante basse consommation de leurs biens.



Stratégie Biodiversité

La Communauté souhaite s'engager dans une stratégie biodiversité à l'échelle de son territoire. Cette stratégie permettra de créer une cohérence dans la planification des actions en matière de préservation de l'environnement. Celle-ci se déroulera en 3 temps :

- phase diagnostic - état des lieux pour définir les enjeux principaux du territoire (2020).
- phase de construction du plan d'actions (2021).
- mise en place de la stratégie (2022).

Refuges LPO Pôle environnemental

La démarche refuge LPO sera réalisée dès 2020 sur les espaces extérieurs du Pôle environnemental afin de réaliser des inventaires faunistiques et floristiques et d'adapter la gestion en fonction des enjeux écologiques du site. La convention avec la LPO est valable 5 ans.



Natura 2000

L'animation du site Natura 2000 se poursuit sur 2020 avec les priorités suivantes :

- création des supports de communication pour faire connaître les enjeux écologiques du site,
- lutte contre les espèces invasives,
- travail sur le foncier,
- rencontre des acteurs du site (communes, exploitants forestiers, associations ...).

LA MOBILITÉ

La Communauté de l'Auxerrois a confié le service public de transport de personnes et de location de bicyclettes, à travers une concession, à la société Transdev Auxerrois à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de cinq ans.

Direction du cadre de vie
Boutisses B
rue des Plaines de l'Yonne
tél : 03 86 98 08 033

INDICATEURS

1,6 M km
parcourus par les transports
en commun

1,9 M
de voyages effectués
par les usagers

7,1 M €
coûts d'exploitation

170
locations de mode actifs

12,6 k€
de recettes de location

1 300
personnes accueillies à la
maison des mobilités

LES FAITS MARQUANTS

- Notification du marché de fourniture de 5 bus hydrogène.
- Intégration du site internet Léo à celui de la Communauté de l'Auxerrois.
- Inauguration de la maison des mobilités le 10 mai 2019 : lieu d'information et de vente pour les usagers.

L'OFFRE

L'offre de transport en commun Léo

C'est un réseau qui comprend :

- 1 navette de centre-ville électrique
- 1 ligne forte toutes les 15 minutes
- 2 lignes urbaines structurantes toutes les 20/30 minutes
- 4 lignes urbaines de maillage toutes les 40/60 minutes
- 1 service de transport à la demande périurbain avec 3 allers et 3 retours par jour
- 47 lignes scolaires

Les modes actifs

C'est un service de location d'engins de déplacement personnel depuis avril 2019 :

- 60 vélos à assistance électrique
- 15 trottinettes électriques
- 25 vélos classiques

Cette offre a engendré un véritable engouement auprès des usagers. Ainsi, l'ensemble de la flotte est loué et une liste d'attente a été mise en place.

PRESPECTIVES 2020

- Les 5 bus hydrogènes devraient arriver dans la fin de l'année 2020. Ils circuleront sur la ligne 1. Le coût du projet s'élève à 3 123 500 € et il bénéficiera de subventions de l'Europe pour 776 780 € et de l'ADEME pour 930 881 €.
- L'Agenda d'accessibilité programmée – Schéma directeur d'accessibilité des transports de la Communauté de l'Auxerrois est arrivé à échéance en 2019. 2020 sera donc l'année du bilan de la politique de mise en accessibilité des arrêts de bus : un diagnostic exhaustif sera conduit et une nouvelle programmation sera engagée pour mettre aux normes d'accessibilité les plus récentes, les derniers arrêts restant à aménager.



**SERVICES
AUX PUBLICS**

LE STADE NAUTIQUE

Depuis le 1er janvier 2019, la gestion de cet équipement est réalisée par la Communauté de l'Auxerrois. Ainsi, le stade nautique peut accueillir tous les élèves du territoire.

Le stade nautique est équipé de 5 bassins couverts et 3 bassins extérieurs.

Direction de la culture,
sport et événements

service des sports

Hôtel de Ville

sports@auxerre.com

INDICATEURS

216 364

entrées tous publics
(-1,7% par rapport à 2018)

123 900

entrées payantes
(-2,8% par rapport à 2018)

432 441 €

recettes perçues
(-4,4% par rapport à 2018)

2900

entrées pour les activités
aquatiques
(+13,2% par rapport à 2018)

4,60€

prix moyen payé par un usager pour un coût de revient de 6,17€

LES FAITS MARQUANTS

- Réfection des joints de fond de bassin apprentissage (pérennisation de la structure carrelage) : 2 000 €.
- Finalisation des travaux sur les réseaux de l'Eau Chaude Sanitaire (ECS) : mise en conformité contre la légionellose et amélioration d'une eau mitigée constante (douches).
- Installation d'un dispositif de surveillance, de radars et de caméras thermiques sur l'espace extérieur (sécurisation annuelle de l'équipement) : 20 000 €.
- Suppression des prestations de gardiennage de nuit en période estivale suite à la mise en place de la télésurveillance : économie annuelle de 10 000 €.
- Reprise en régie de l'entretien des plages couvertes : économie annuelle d'environ 30 000 €.
- Baisse sur les consommations des énergies (eau, électricité).
- Accroissement des missions factotums réalisées par les agents du service.
- Accueil de 7 210 élèves en école élémentaire de la CAA hors Auxerre (+ 26,5 %).
- Animations Halloween : 500 entrées en 3 heures.

PRESPECTIVES 2020

Changement de l'éclairage aquatique pour la sécurisation des usagers et permettre des animations nocturnes (jeux de lumière) : 14 000 € TTC dont une partie fera l'objet d'une demande de subvention.

Travaux d'amélioration de l'étanchéité du fond de bassin intérieur : 45 000 € TTC dont une partie fera l'objet d'une demande de subvention.



LES MAIRIES DE L'AGGLOMÉRATION

APPOIGNY

24 rue Châtel Bourgeois
89380 - 03 86 53 24 22
mairie.appoigny@wanadoo.fr
www.mairie-appoigny.fr

AUGY

3 rue Paul Vissé
89290 - 03 86 53 85 90
mairie-augy89@wanadoo.fr
www.augy89.fr

AUXERRE

Place de l'Hôtel de ville
89200 - 03 86 72 43 00
mairie@auxerre.com
www.auxerre.fr

BLEIGNY-LE-CARREAU

4 rue du Saule
89230 - 03 86 41 81 18
mairie-bleigny-le-carreau@
wanadoo.fr
www.bleigny-le-carreau.fr

BRANCHES

Route de Guerchy
89113 - 03 86 73 79 33
mairie-de-branches-89@
wanadoo.fr
Site internet : sans

CHAMPS-SUR-YONNE

2, Place Binoche
89290 - 03 86 53 30 75
champssuryonne@wanadoo.fr
www.champs-sur-yonne.fr

CHARBUY

2, rue des Ecoles
89113 - 03 86 47 13 10
secretariat@charbuy.fr
www.charbuy.fr

CHEVANNES

1 place de la Mairie
89240 - 03 86 41 24 98
mairie.chevannes@gmail.com

CHITRY

Place de l'Eglise
89530 - 03 86 41 42 07
mairie-chitry-le-fort@
wanadoo.fr
Site internet : sans

COULANGES-LA-VI- NEUSE

39 rue André Vildieu
89580 - 03 86 42 20 59
coulanges-la-vse@wanadoo.fr
https://spl-payscoulangeois.fr

ESCAMPS

28 rue des Ecoles
89240 - 03 86 41 22 05
mairie.escamps@wanadoo.fr
www.escamps.fr

ESCOLIVES-STE -CAMILLE

2 place de la Mairie
89290 - 03 86 53 34 24
mairie.escolives@wanadoo.fr
www.escolives-ste-camille.fr

GURGY

11 rue de l'Île Chamond
89250 - 03 86 53 02 86
mairie.gurgy@wanadoo.fr
www.gurgy.net

GY-L'ÉVÊQUE

41 route nationale
89580 - 03 86 41 65 61
mairie.gyleveque@orange.fr
Site internet : sans

IRANCY

Rue Soufflot
89290 - 03 86 42 29 34
mairie.irancy@wanadoo.fr
Site internet : sans

JUSSY

Grande rue
89290 - 03 86 53 33 78
mairie.jussy@wanadoo.fr
Site internet : sans

LINDRY

18 rue du 14 Juillet
89240 - 03 86 47 14 03
mairie.lindry@wanadoo.fr
mairie-lindry.fr

MONÉTEAU

Place de la Mairie
89470 - 03 86 40 63 93
mairie@moneteau.fr
www.moneteau.fr

MONTIGNY-LA-RESLE

7 Place de l'Eglise
89230 - 03 86 41 82 21
mairie-montigny-la-resle@
wanadoo.fr
www.mairie-monti-
gny-la-resle-89.fr

PERRIGNY

7 rue des Ecoles
89000 - 03 86 46 64 17
mairiedeperrigny@wanadoo.fr
www.perrigny.fr

QUENNE

2 rue Pluvignons
89290 - 03 86 40 35 47
quenne.mairie@wanadoo.fr
site internet : sans

SAINT-BRIS-LE-VINEUX

1 rue du Docteur-Tardieux
89530 - 03 86 53 31 79
mairie.saintbris@wanadoo.fr
www.saint-bris-le-vineux.fr

ST-GEORGES-SUR-BAUL- CHE

37 Grande Rue
89000 - 03 86 94 20 70
contact@stg89.fr
www.saint-georges-sur-baul-
che.fr

VALLAN

10 bis rue de l'Abreuvoir
89580 - 03 86 41 30 18
mairie.vallan@wanadoo.fr
www.mairie-vallan.fr

VENOY

1 place de la Mairie
89290 - 03 86 40 20 77
mairie.venoy@wanadoo.fr
www.mairie-venoy.fr

VILLEFARGEAU

2 rue de l'Eglise
89240 - 03 86 41 29 20
mairie.villefargeau@wanadoo.
fr
www.villefargeau.fr

VILLENEUVE-ST-SALVES

8 rue de l'Eglise
89230 - 03 86 41 84 82
mairievilleneuvevilleneuvesalves@
wanadoo.fr
www.villeneuvevilleneuvesalves.fr

VINCELLES

72 Grande rue
89290 - 03 86 42 22 49
mairie-vincelles@wanadoo.fr
https://vincelles.fr

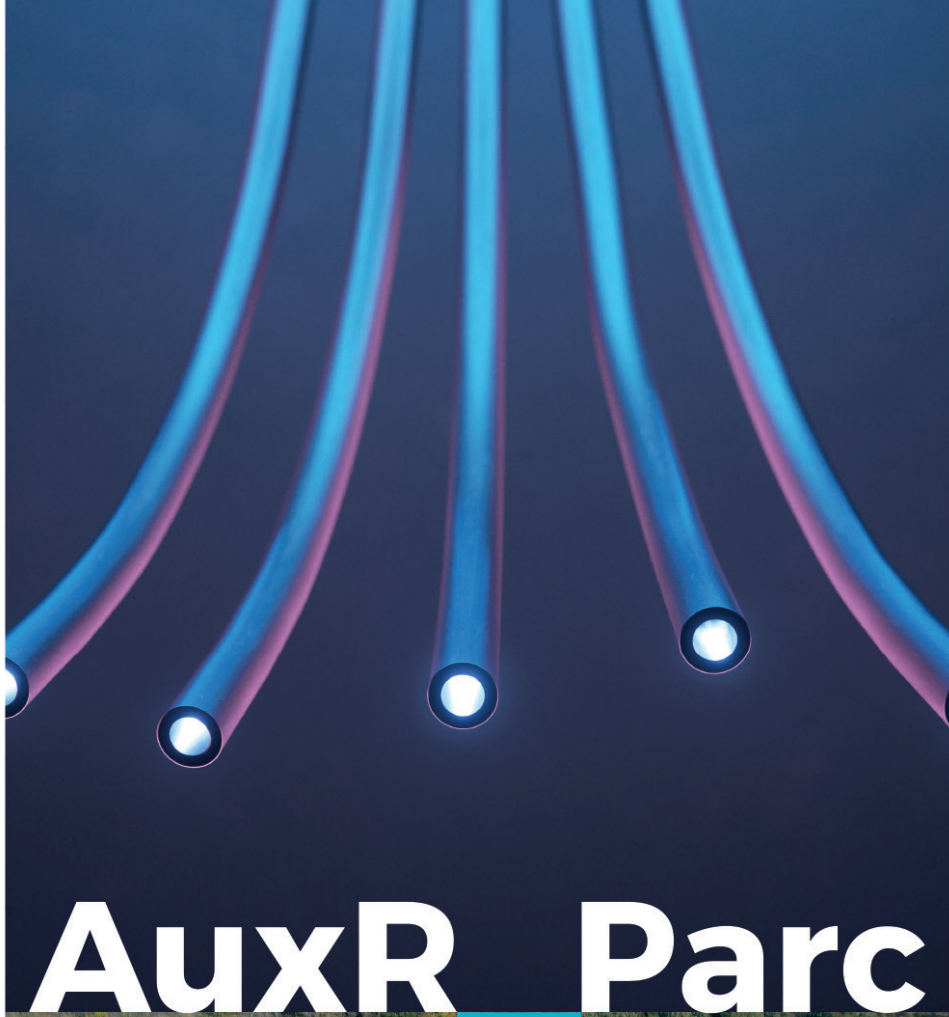
VINCELOTES

28 rue St-Martin
89290 - 03 86 42 28 55
mairievincelottes@wanadoo.fr
Site internet : sans

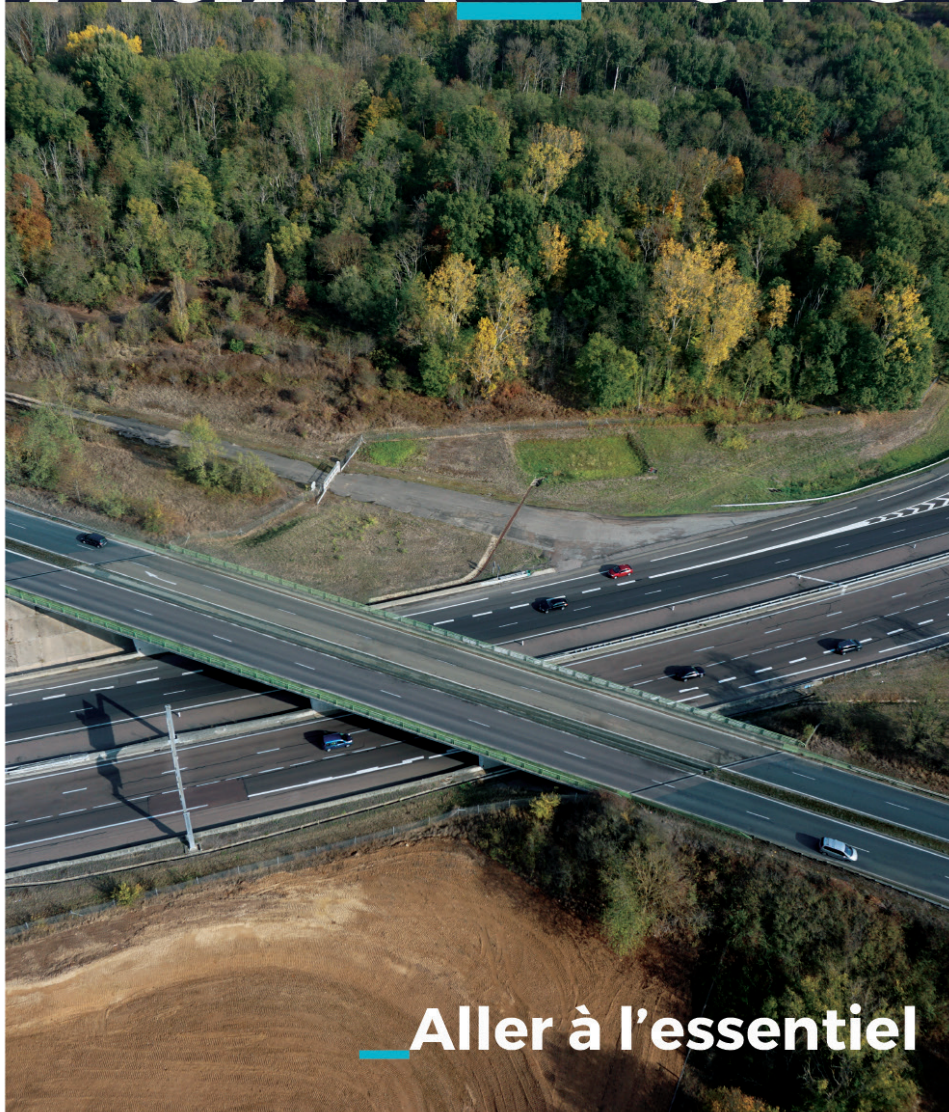
Document réalisé par le service contrôle de gestion.
Crédit photos : service communication. Imprimé par nos
soins à 50 exemplaires.

**La communauté d'agglomération vous accueille
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h**

6 bis Place du Maréchal Leclerc
BP 58 - 89010 Auxerre Cedex
Tel : 03 86 72 20 60
www.agglo-auxerrois.fr



AuxR Parc



Aller à l'essentiel